ENTREPRENEURS
des Territoires
MAGAZINE

Premier congrès des entrepreneurs en Alsace

VIE SYNDICALE

- Les entrepreneurs, une branche méconnue

PROFESSION

- Le déneigement : un métier d'entrepreneur !

ACTU

- 300 000 ha de pins maritimes sont à terre

DOSSIERS

- Comment obtenir une météo fiable
- Photovoltaïque : bien se renseigner sur ses partenaires

39 mars 2009 - 11 €
LA REVUE DU MOUVEMENT DES ENTREPRENEURS DE SERVICES **AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX**

AXION

Performance, maniabilité, polyvalence...
Quand la technologie s'adapte à vos exigences.

Il y a forcément un AXION qui s'adapte à vos règles :
Doté d'un empattement idéal (2,98 m) et d'une longueur hors tout minimale (5,66 m), AXION est un modèle de stabilité, de tenue de route, de maniabilité. Quelle que soit la version, soyez certain de bénéficier des meilleurs rapports performances/consommation du marché (test DLG).

- Optez pour une version HEXASHIFT CIS et faites rimer polyvalence et performance avec confort.
- Privilégiez la gestion intelligente des chantiers et optez pour un AXION HEXASHIFT CEBIS et son ordinateur de bord intuitif.
- Si vous êtes adepte de la transmission continue, réglez automatiquement votre vitesse de 50 m/h à 40 km/h avec la version CMATIC CEBIS.

5 modèles de 164 à 250 chevaux.

Votre spécialiste de la récolte | claas.fr

CLAAS

Sommaire

Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

Directeur de la publication
Gérard Napias
Président de la fédération Entrepreneurs des Territoires

Éditeur délégué et rédacteur en chef
Jacques Fitamant / *sr2@fitamant.fr*

Directrice d'édition
Hélène Loudéac / *helene.loudeac@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

Rédacteur en chef adjoint
Erwan Le Duc / *sr2@fitamant.fr*
tél. 02 43 92 46 56

Rédacteurs
Pages Vie syndicale :
Patrice Durand / *p-durand@e-d-t.org*
Erwan Charpentier, Hélène Coulombeix.

François Delaunay, Olivier Fachard, Frédéric Ripoche, Gérard Vromandt.

Chef de publicité
Arnaud Ropars / *pub.edt@fitamant.fr*
2 rue Félix Le Dantec - 29000 Quimper
tél. 02 98 98 01 41

Assistante commerciale
Véronique Walliser / *pub@fitamant.fr*
tél. 02 98 98 01 40

Développement abonnement & diffusion : Emmanuelle Le Meur
tél. 02 98 98 01 47 / dev.com@fitamant.fr

Relations abonnés
abo@fitamant.fr
tél. 02 98 27 37 66

Mise en page : Sonia Seznec

Impression : Calligraphy-print

ISSN 1278 3927
CCAP N° 0613t85572
Dépôt légal : mars 2009 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est la revue officielle de la fédération nationale *Entrepreneurs des Territoires*
44, rue d'Alésia - 75014 Paris
tél. 01 53 91 44 98
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine est édité par les Éditions Fitamant (8 numéros par an)

rue Menez-Caon - BP 16
29560 Telgruc-sur-Mer
tél. 02 98 27 37 66 - fax 02 98 27 37 65

5 **Éditorial**

Vie syndicale

6 • Cap sur l'amont et sur l'aval
8 • Efficacité énergétique : le ministère lance son plan
9 • EDT a son nouveau conseil d'administration
10 • Favoriser l'entrée dans les entreprises de travaux
12 • L'accord sur la protection sociale complémentaire avance
13 • Entrepreneurs de travaux : employeurs et investisseurs mal connus ?
15 • Actualités

Profession

20 • Point Vert Services met les routes au noir
23 • Hongrie : "Une centaine d'entrepreneurs ne sont pas agriculteurs"
26 • SARL Darquennes : une adaptation réussie

Actualités

29 • Tempête sur le Sud-Ouest
34 • Kuhn investit 27 millions d'euros en Alsace
36 • Les entrepreneurs recherchent de nouvelles compétences
40 • Reform H 6 X et H 7 X, les passe-partouts

42 **Salon**

• À quand une harmonisation de la législation routière ?

Dossier

45 • Pulvérisation des villes et pulvérisation des champs
48 • Broyeurs de compost des matériels de pro
50 • Météo : quel temps fera-t-il demain ?
54 • Éclipse sur le photovoltaïque agricole ?

58 **EDT Occa**

salon

BOIS ENERGIE

02-05 avril 2009

Lons-le-Saunier / Juraparc

Invitation Gratuite sur inscription en ligne !

LE salon du chauffage au bois

Visitez le salon Virtuel dès maintenant !

www.boisenergie.com

EN ASSOCIATION AVEC LA PARTICIPATION DE

ITEBE

VILLE DE LONS-LE-SAUNIER

ORGANISATEUR

bees

Une loi de modernisation pour lever les obstacles au développement des entreprises de travaux

Pour préparer l'après 2013, une nouvelle loi de modernisation a été annoncée par le Président de la République. Ce nouveau texte mettra en œuvre le développement durable dans l'agriculture. Qu'il s'agisse de la réduction de la dépendance énergétique, du renforcement des pratiques respectueuses de l'environnement, les entrepreneurs de travaux devront être aux avant postes. Nous sommes prêts à faire encore plus, mais attention aux coûts directs et indirects qui vont avec ! Ces coûts devraient normalement se répercuter dans les prix de vente des productions comme dans ceux des prestations de service. Ce n'est pas le cas comme nous le constatons au quotidien dans nos entreprises : le client ne voit bien souvent qu'une chose, le prix, rien que le prix surtout en période de crise.

Le choix du thème du Congrès 2009, la place des entrepreneurs dans les filières de production rejoint l'objectif de ce futur projet de loi : consolider la compétitivité de l'agriculture et renforcer son organisation économique. Il est inimaginable que les entrepreneurs continuent d'être écartés de l'organisation économique des productions traditionnelles comme des nouvelles filières. Il s'agit d'un point essentiel pour les entrepreneurs dans le futur projet de loi.

Autre préoccupation : ces lois de modernisation se sont souvent traduites jusqu'à présent par des facilités et des encouragements sans les contraintes propres aux nouvelles activités pour les bénéficiaires. Comment investir dans la formation des hommes, comment prendre des risques économiques et financiers avec de telles incertitudes ?

Les entrepreneurs ont une grande expérience de marchés diversifiés : un tiers de leur chiffre d'affaires est généré par des activités et des clients non agricoles. Leurs prestations renforcent la compétitivité de leurs clients comme l'a souligné le rapport du conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces ruraux. La sortie de ce rapport intervient au bon moment pour faire avancer les propositions de levée des obstacles réglementaires au développement des entreprises de travaux et faire reconnaître leur contribution à la production.

Gérard Napias, Président Entrepreneurs Des Territoires.

Congrès EDT à Colmar : cap sur l'amont et l'aval

À Colmar, les congressistes vont réfléchir à la place des entrepreneurs dans les filières de production.

Annoncés en décembre dernier (*EDT* 37 page 6), les débats du Congrès portent sur la place de l'entrepreneur dans les filières de production. Ce choix s'explique-t-il par la crainte de voir l'activité des entrepreneurs menacée ? Assurément pas. Les entrepreneurs occupent une position particulière dans les chaînes de production. S'ils sont généralement inclus dans la production, particulièrement dans les travaux agricoles sans que leur contribution soit pour autant identifiée, sur d'autres marchés, les donneurs d'ordres des entrepreneurs sont des entreprises qui leur confient des travaux.

La contractualisation des chantiers

Le devis, le bon de travaux, le contrat ne sont pas la règle en travaux agricoles. Selon les marchés ou les clients, en travaux ruraux ou forestiers, les écrits sont plus fréquents et systématiques en marchés publics. Au-delà de la pratique, la réglementation pousse de plus en plus à écrire. Un exemple : l'entreprise qui ne communique pas des délais de paiement à ses clients s'expose avec la loi de modernisation de l'économie de 2008 à des sanctions pénales depuis le 1er janvier 2009. Les conditions générales de vente de la prestation deviennent un élément important du marché de travaux avant son exécution comme après en cas de difficultés de paiement ou de contestation. Qu'en sera-t-il dans les années à venir avec la disparition annoncée de la régulation publique des marchés agricoles des céréales, du lait, etc . Comment un entrepreneur peut-il espérer se prémunir en cas de difficultés de son client, d'apparition d'un aléa ? Ces questions feront l'objet d'un débat au Congrès de Colmar.

La lutte sanitaire : un métier d'entrepreneur

Contrôle des pulvérisateurs, accroissement des compétences, contrôle de la chaîne phytosanitaire de la distribution, du conseil, de l'application : la pression réglementaire pousserait à la professionnalisation. La lutte sanitaire va-t-elle devenir un métier de spécialiste, un métier d'entrepreneur ? Une table ronde en débattra sur le Congrès avec des constructeurs, des experts et de représentants des clients autour d'un sujet qui touche les entrepreneurs : la réforme de l'agrément Dapa, mais aussi la mise en place des directives européennes.

Réseau entreprises biomasse

Voici six mois, le ministère de l'Écologie a sélectionné, 22 projets de centrales de production d'électricité et de chaleur alimentées à partir de biomasse. Celle-ci seront en route vers 2013. Point essentiel, les ressources utilisées en biomasse sont variées et représentent des volumes significatifs : 60 000 t/an de marc de raisin, 710 000 t/an de sous-produits et résidus de l'industrie papetière, 1 Mt/an de rémanents et plaquettes forestières, plus de 800 000 t/an de paille et son, environ 250 000 t/an d'écorces, broyats et bois divers, environ 50 000 t/an de cultures énergétiques ainsi que 21 M de m^3/an de biogaz. Filière bois énergie, filière biomasse, les enjeux des activités de récolte, d'approvisionnement, de traitement et d'épandage sont très clairement des opportunités de travaux pour les entrepreneurs. Mais quelles prestations proposer ? À quel prix ? dans quelles conditions ?

Une des questions majeures est donc celle de la place de l'entrepreneur dans ces nouvelles filières. Au Congrès, il s'agit d'apporter un éclairage aux entrepreneurs qui attendent des réponses ou du moins des indications, de contribuer à faire apparaître une force collective comme dans le bois énergie avec le réseau EDT bois énergie. L'énergie est à nouveau au programme du Congrès.

La performance énergétique

Économie, contrôle de puissance, conduite économique, classification des tracteurs, efficacité énergétique, la question de l'énergie n'en finit pas de susciter des débats et des investissements. Longtemps confinée à la machine voire au seul tracteur, l'approche s'est élargie, grâce aux entrepreneurs à la conduite des engins avec le comportement du conducteur. L'étude des pratiques agricoles économes en énergie, la conduite des itinéraires agronomiques ont un même objectif : accroître l'efficacité de chaque litre de carburant tout en mesurant les effets secondaires. La table ronde réunie sur le Congrès a l'objectif d'avancer en la matière. Gros consommateurs d'énergie directe avec les engins agricoles, les entrepreneurs attendent des solutions pratiques : des exemples de gestion des consommations de carburants par conducteur, par engin, par chantier seront présentées en table ronde avec des intervenants qualifiés.

RETRAITE

PRÉVOYANCE

SANTÉ

ÉPARGNE

un engagement durable pour assurer la protection de tous

Le Groupe AGRICA s'engage pour le monde agricole, en développant des solutions innovantes et des services de qualité en matière de retraite complémentaire, prévoyance, santé et épargne.

Créatone - Crédit : © Laurence Mouton

www.groupagrica.com

Groupe AGRICA

Efficacité énergétique : le ministère lance son plan

Le minsitère de l'Agriculture lance un programme d'efficacité énergétique à destination des exploitations agricoles. De leur côté, les entrepreneurs misent sur la formation professionnelle à la conduite économique.

De 1990 à 2003, les cours du baril de pétrole ont oscillé entre 13 $ et 29 $. En janvier 2004, la barre des 30 $ est franchie, puis celle de 50 $ en mars 2005, 70 $ en avril 2006, 80 $ en octobre 2007... jusqu'à atteindre le prix record de 145 $ en juillet 2008 et chuter jusqu'à 42 $ pour se maintenir à ce niveau en février. Repartira-t-il à la hausse ? Sûrement, mais quand ? En attendant, le ministère de l'Agriculture affiche dans un plan d'efficacité énergétique une ambition forte : réaliser 100 000 diagnostics énergétiques en exploitation d'ici 2013 soit une exploitation agricole sur trois. Pour 2009, 35 millions sont prévus dont 5 millions pour les diagnostics (subventionnés à 50 % pour deux jours d'intervention d'un technicien une valeur approximative de 2 000 €) et 30 millions d'aide à l'investissement. Le diagnostic énergétique doit être réalisé par une personne compétente et une partie de son coût est subventionnée. Il s'agit de travailler sur les économies d'énergie et la production d'énergie à la ferme. Du point de vue des porteurs de projets, l'un ne va pas sans l'autre ce qui limiterait le diagnostic aux exploitations agricoles. Les aides sont réservées aux exploitants et à leur prolongement : les Cuma. "*Les entrepreneurs son exclus*", indique le ministère (règles européennes obligent). Le guichet est à la DRAAF. Par ailleurs, au plan national, l'investissement collectif pour un banc de puissance est ouvert. "*Pourront être soutenus les bancs d'essai tracteur à condition que l'investissement soit à dimension collective (coopératives, association, établissements publics, ETARF...)*" Au total, le lancement du plan ministériel intervient six mois après le pic record de prix du pétrole. Le plan tombe mal, mais il doit permettre de préparer la prochaine crise et aussi d'amorcer la limitation des gaz à effet de serre (Co_2, etc), un sujet sur lequel EDT entend progresser avec le ministère de l'Agriculture, le Cemagref et l'Ademe.

La formation à la conduite économique

Dans une plaquette diffusée fin décembre 2008, le Fafsea interpellait ainsi le lecteur "*Le gazole est cher : comment diminuer la facture ?*" et proposait une solution : former les chauffeurs de tracteurs et d'engins agricoles à la conduite économique. Depuis 2006, année de lancement de la formation à la conduite économique par EDT avec le Fafsea, 18 stages ont été

Les entrepreneurs ont développé des formations à la conduite économique, ils vont insiter sur les engins de récolte, qui sont gourmands en énergie.

réalisés. 128 stagiaires en ont bénéficié. Pour 2009, 9 stages sont déjà planifiés avec 81 stagiaires. Les régions Aquitaine, Bretagne, Centre, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes ont lancé des formations. En 2006, le processus a démarré avec le Fafsea pour les salariés puis s'est ouverte en 2007 aux non salariés avec Vivea. En 2008, la première formation à la conduite économique des engins forestiers s'est déroulée en Midi-Pyrénées. Il ne s'agit en aucun cas d'une formation de masse.

Au plus fort de la hausse du prix du carburant, la formation à la conduite économique a intéressé un public motivé et ciblé dont les activités sont particulièrement sensibles au poids du carburant (quantité et prix). Selon une étude du CER France, le poids du carburant varie avec le chiffre d'affaires de l'entreprise : les entreprises les plus importantes maîtrisent mieux le poste carburant. C'est aussi une autre approche qui se détache de celle du banc de contrôle de puissance. Elle veut faire prendre conscience des comportements de conduite, par des mesures comparées de consommation, par l'apport de connaissances et divers travaux pratiques destinés à identifier et à tester les moyens d'actions pour optimiser les consommations. Pour les entrepreneurs, il s'agit d'abord d'utiliser les moyens existants, de suivre les procédures connues, ce qui est l'avantage de la formation professionnelle continue. Il s'agit aussi de viser juste en insistant d'abord sur les engins de récolte plutôt que sur le tracteur car l'activité la plus gourmande en énergie reste la récolte.

EDT a son nouveau conseil d'administration

Les membres du nouveau conseil d'administration se sont retrouvés pour la première fois le 23 février sur le Sima.

Fin janvier, les sept grandes régions EDT ont désigné leurs représentants au conseil d'administration national pour les trois ans à venir. Chaque grande région est représentée par quatre membres titulaires (un représentant agricole, un représentant forestier, un représentant rural et un représentant jeune entrepreneur) et pour la première fois deux membres suppléants.

Région	Représentants		
Nord-Pas-de-Calais Haute et Basse-Normandie	Mr Philippe Decoufley - Chemin de la Rillegatte - 14130 Mesnil sur Blangy Tél. : 02.31.64.31.05 Mr Jean-Paul Dumont - 17, rue Nouvelle 80400 Muille-Villette Tél. : 03.23.81.21.40	René Herbeaudeau - Launay Georget 61330 Céaucé - Tél. : 02 33 38 30 78 Mr Patrice Gauquelin - La Haie 61220 Briouze - Tél. : 02.33.66.20.62	Mr Jean-Marie Lemaire - 10 Route de Leulène 62500 Zudausques - Tél. : 03 21 93 45 17 Mme Eliane Quenu - 7 Route de Paris 62170 Campigneulles les Petites Tél. : 03.21.05.88.67
Bretagne Pays-de-la-Loire	Mr Michel Bridonneau - La Raisinnière 85560 Longeville Sur Mer Tél. : 02.51.90.31.87 Mr Jérôme Coulon - La Maison Neuve 53290 Bouère - Tél. : 02.43.70.55.72	Mr Jean Gadby - Merquelande 35150 Janzé - Tél. : 02 99 47 08 18 Mr Jacques Devemy - La Ville Gilbert 22520 Binic - Tél.: 02.96.73.78.33	Mr Régis Macé - Beauséjour 22600 St Barnabé - Tél: 02 96 26 74 50 Mme Michelle Trespeuch - Le bas bois clair 44330 Vallet - Tél. : 02 40 36 63 64
Limousin Poitou-Charentes Aquitaine	Mr Robert Barriere - Moulin de Mouste-lat - 33890 Pessac sur Dordogne Tél. : 05 57 47 46 77 Mr Alain Dupin - 158 Chemin du Barrot 40170 Lit-et-Mixe - Tél. : 05 58 42 80 34	Mr Pierre Faucher - Pomaret 87800 St Maurice les Brousses Tél. : 05 55 57 50 70 Mr Philippe Largeau - Route de Poitiers 86410 Dienne - Tél. : 05.49.42.83.03	Mr Gérard Napias - 305 Chemin de Pechine 40170 Lit et Mixe - Tél. : 05.58.42.76.78 Mme Yolaine Villain - Puy au Clerc 17400 St Jean d'Angely - Tél. : 05.46.26.38.76
Auvergne Midi-Pyrénées	Mr Patrick Barthes - Route de St Puy 32100 Beraut - Tel : 05.62.28.41.51 Mr James Desaivres - Bessagnes 81490 Saint Salvy de la Balme Tél. : 05 63 50 79 74	Mr Laurent Dubernard - Cenac 46140 Albas - Tél. : 05 65 36 97 31 Mme Nadine Duffort - Gaec du Matiouet 32320 Pouylebon - Tél. : 05 62 66 70 12	Mr Patrice Grand - 2 Route de la Roche - Bens 63260 Chaptuzat - Tél. : 04.73.63.79.17 Mr Jean Jutier - 4 rue des Canes BP 35 3500 Montord - Tél. : 04 70 45 43 27
Rhône-Alpes Languedoc-Roussillon Paca	Mr Michel Gabillon - Pommier de Beau-repaire - 38260 La Côte St André Tél. : 04.74.54.30.75 Mr Jean-Marc Gimaret - 954 Route de Chaleins - 01480 Messimy sur Saône Tél. : 04 74 67 94 42	Mr Denis Monnier - La Garrigue du Rameyron 84830 Sérignan-du-Comtat Tél. : 04.90.37.27.65 Mr Michel Tellier - Domaine de Bages 34725 st Andre de Sangonis Tél. : 04 67 57 80 40	Mr Jean-Marie Villaret - ZAE La Garrigue 34725 Saint André de Sangonis Tél. : 04 67 57 60 24 Mr Jean-Pierre Vitton - 93, rue des Mésanges 38280 Villette d'Anthon - Tél. : 04 78 31 26 00
Centre Franche-Comté Bourgogne	Mr Françoise Contet - Chemin des Vignes - 70700 Frasne le Château Tél. : 03 84 32 41 05 Mr Jean-Marie Lefort - Le Vieux Château 71600 St Leger les Paray Tél. : 03.85.81.67.75	Mr François Pasquier - 8 Rue de Bâle 90100 Faverois - Tél. : 03.84.56.20.05 Mr Serge Renault - 24 Rue Montaigne 41100 Mondoubleau - Tél. : 02 54 89 73 96	Mr Jean-François Rochette - 33 rue de la Montée - 71350 Bragny sur Saône Tél. : 03 85 91 54 10 Mr Nicolas Vappereau - 29, Rue Fleurie 45170 Ascheres Le Marché - Tél. : 02 38 39 20 29
Champagne-Ardennes Alsace-Lorraine	Mr Bernard Diss - 32 Rue Horst Dassler 67700 Landersheim Tel : 03.88.69.98.80 Mr Gérard Lafouasse - 38 Grande Rue 91470 Pecqueuse - Tél. : 01 64 91 08 94	Mr Eric Launoy - Ferme de plessis 10270 Fresnoy Le Château Tél. : 03.25.76.96.67 Mr Benoît Lecomte - 1 Rue Joseph Balle 54122 Azerailles - Tél. : 03.83.75.46.54	Mr Christian Lemery - Grande Rue 51800 St Mard S/Auve - Tél. : 03.26.60.26.56 Mr Benoit Pion - 1 place de Maye la Ville 55160 Mesnil Bonzee - Tél. : 03 29 87 31 00

Favoriser l'entrée dans les entreprises de travaux

Les entrepreneurs sont confrontés à des difficultés de recrutement de salariés qualifiés. Ils souhaitent aussi faire connaître la réalité de leur métier. Au-delà de l'approche qualitative liée à l'image des métiers, la seule contingence quantitative de la démographie risque d'accroître les difficultés. Ces enjeux deviennent donc cruciaux, les filières se concurrence les unes des autres pour accueillir les candidats.

C'est ainsi que, outre les actions de structuration professionnelle, de construction de "carrière" à l'intérieur d'une filière, les actions de communication et d'information prennent alors tout leur sens et font parties du panel d'outils pour faire entrer les futurs candidats dans la profession. Pour illustrer ces propos, deux régions, dans le cadre de leurs actions de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences souhaitent faire partager leurs expériences.

Poitou-Charentes : à la rencontre des jeunes

Selon le constat dressé par l'Union régionale Poitou-Charentes sur les emplois et les compétences, les salariés embauchés par les entrepreneurs sont expérimentés mais peu qualifiés. Les entrepreneurs privilégient avant tout l'expérience. Des contraintes économiques et culturelles se maintiennent pour justifier le manque de formation des salariés tout au long de leur carrière. Pour les professionnels locaux, *"l'organisation des entreprises ne permet pas de dégager du temps pour former les salariés"*. C'est pourquoi, à minima, la mise en place de formations de courtes durées devient incontournable.

Pourtant, les attentes sont nombreuses aussi bien pour les salariés que pour les entrepreneurs : machinisme, santé et sécurité, compétences en gestion d'entreprise, de chantier ou de personnel.

Face à ce double constat de manque d'engagement des jeunes dans la filière et de compétences acquises plus "sur le tas" pour pallier au déficit de formation initiale, les professionnels se sont ques-

Travaux forestiers : nouveau décret pour la levée de présomption de salariat

La levée de présomption de salariat est sans doute l'une des dispositions les plus connues définissant l'intervention professionnelle en milieu forestier. Appliquée par des commissions locales, elle est aussi celle qui connaît un bon nombre de conflits d'interprétation.

Depuis 1986, date de publication historique du décret, la levée de présomption de salariat consiste, par l'intermédiaire d'une commission, à vérifier la compétence et l'autonomie de fonctionnement d'un entrepreneur s'immatriculant au régime non salarié agricole pour ses activités de travaux forestiers.

La commission rendant un avis sur le dossier auprès de la Caisse locale de MSA, cette dernière décide ou non d'affilier le futur entrepreneur au régime non salarié agricole.

Surtout, la levée de présomption de salariat bénéficie dans les faits aux clients et donneurs d'ordres.

Par ce nouveau décret, sur lequel la Fédération Nationale a été force de proposition, l'entrepreneur non salarié devra remplir certaines conditions de capacité ou d'expérience professionnelle modifiées. Les nouvelles conditions requises par l'article L. 722-23 du code rural prévoient que les personnes intéressées devront justifier être titulaires d'un diplôme de niveau IV à option relative aux travaux forestiers (cf décret), avec une période transitoire de moins de trois ans, soit d'autres capacités ou expériences professionnelles jugées suffisantes par la commission de levée de présomption de salariat.

Autre nouveauté, au-delà de la première année, les caisses locales de MSA adresseront automatiquement une attestation désormais annuelle certifiant que les entrepreneurs "répondent aux conditions de la levée de présomption de salariat". Cette attestation concerne également les personnes relevant des cotisations solidaires.

Une réserve de taille est à observer pour les entrepreneurs de travaux forestiers qui, à la date de publication du présent décret (au 30 janvier 2009) exercent régulièrement leur activité au regard de la levée de présomption de salariat. Ces derniers doivent demander à leur caisse de mutualité sociale agricole à laquelle sont affiliés l'attestation de levée de présomption de salarié dans un délai de soixante jours suivant la date de publication du décret du 28 janvier 2009. Qu'en est il alors du rôle et de la compétence de la commission départementale de levée de présomption de salariat dans le nouveau décret ? Qu'en est-il avec le regroupement des Itepsa dans les directions départementales du Travail ? La fédération nationale a interrogé le ministère sur les deux points qui intéressent tous les entrepreneurs de travaux, en particulier ceux qui les représentent dans les commissions départementales.

tionnés afin de savoir comment recruter des salariés formés et les fidéliser pour constituer des équipes performantes ?

Pour répondre à cette question, les entrepreneurs ont donc considéré comme important de construire des actions de communication à destination des élèves scolarisés en centre de formation. En quelques mots, *"si les futurs salariés ne viennent pas vers les entreprises de travaux, ce seront les entreprises qui viendront à eux"*.

Concrètement, cette action s'est traduite par l'organisation d'une action événementielle pour communiquer sur le salarié hautement qualifié, appelée la "Journée du salarié". Ce moment permet aux salariés, entrepreneurs employeurs et étudiants de se rencontrer, d'échanger sur leur vie professionnelle et leurs attentes. Il donne l'opportunité à tous les acteurs de communiquer sur le statut de salarié. Il permet de promouvoir les emplois dans les entreprises de travaux auprès des centres de formation et du réseau emploi régional.

L'autre piste pour favoriser l'embauche des salariés formés aux spécificités des travaux est de s'investir dans la mise en place des formations dédiées. Par une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, les entrepreneurs pourront mieux définir leurs besoins en recrutement sur un plus long terme et préparer les projets de formation des salariés pour développer leurs compétences et construire leur parcours professionnels. In fine, cette démarche vise à encourager les futurs salariés à se qualifier par l'obtention d'une certification professionnelle répondant au besoin du secteur des entreprises de travaux. Une meilleure qualification conduit le salarié à obtenir de nouvelles responsabilités et de l'autonomie dans son travail. Par cette vision proactive du management en ressources humaines, les entrepreneurs de Poitou-Charentes souhaitent relever le défi de la mise en place d'une future formation de technicien gestionnaire de travaux dans la région.

Développer l'information sur les formations en alternance

En Midi-Pyrénées, c'est le développement de l'alternance et de l'apprentissage qui a été privilégié, par la mise en place d'une *"compétence ressource"* sur ce thème.

Ainsi, le réseau EDT dispose désormais d'un *"référent apprentissage"*, qui s'est forgé une première expérience par la rédaction d'une étude menée en 2006 sur *"la situation actuelle et les perspectives de l'apprentissage dans les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux"*.

Sur les bases de l'étude menée, le constat était sans appel sur l'ampleur de la mission à accomplir. Son constat : une fuite des effectifs dans les filières de l'apprentissage agricole susceptibles d'intéresser les entrepreneurs de travaux, une dévalorisation de l'image de l'apprentissage, peu de renouvellement au sein des maîtres d'apprentissage et surtout une méconnaissance des métiers par les jeunes.

Comment recruter des salariés formés et les fidéliser pour constituer des équipes performantes ? Les entrepreneurs cherchent à trouver des réponses concrètes à ce problème.

L'heure des propositions est donc venue pour remédier à la situation ! Promotion de l'apprentissage auprès des jeunes, mais aussi auprès de professionnels. Information sur les secteurs de l'agriculture et de la forêt, communication sur les métiers des entrepreneurs et gestion quantitative de l'apprentissage faisaient partie des mesures retenues.

C'est ainsi que pour l'Union régionale EDT de Midi Pyrénées, il a été nécessaire d'axer l'information des professionnels sur le fonctionnement et la réglementation de l'apprentissage, avec la conception de deux plaquettes d'information distinctes. Pour la cible des jeunes, l'information sur les métiers et les activités des entreprises de travaux était un préalable. Dans un second temps, l'apprentissage peut être présenté alors comme une solution pour entrer dans ces secteurs d'activité. Pour répondre à ces objectifs, une plaquette générale a été réalisée, mais ceci reste insuffisant.

Par conséquent, les acteurs de l'orientation tels que les centres d'Information et d'Orientation (CIO) ont été contactés afin qu'ils deviennent des partenaires dans la diffusion d'information relative aux métiers des entreprises.

Des professionnels doivent intervenir dans les départements et la région pour présenter les métiers des EDT dans les établissements de formation. Une documentation pouvant servir de support de présentation auprès des jeunes est en cours d'élaboration.

Enfin, pour les conclusions de l'étude, le développement sectoriel de l'apprentissage ne doit bien évidemment pas oublier la cible des services déconcentrés de l'État et surtout les collectivités locales telles que les régions. Pour le président de l'Union Régionale EDT, Michel Chapus, afin que les métiers des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux soient pris en compte dans les orientations et les projets régionaux *"les pistes d'action de l'étude portée par les professionnels doivent être abordées avec ces décideurs locaux"*.

Erwan Charpentier ■

L'accord sur la protection sociale complémentaire avance

Les partenaires sociaux de l'agriculture et de la forêt continuent leur réflexion sur la protection sociale complémentaire dans un cadre national, dans le but d'améliorer les dispositifs existants.

Les organisations professionnelles d'employeurs et de salariés ont souhaité offrir aux salariés des secteurs agricoles et forestiers la possibilité d'accéder à des prestations sociales complémentaires à celles versées par le régime obligatoire de la MSA. Ils souhaitent aussi proposer une meilleure optimisation fiscale et sociale du dispositif pour les parties concernées. La couverture minimale obligatoire de l'accord porte sur les garanties *"décès, incapacité professionnelle temporaire et permanente et frais de santé"*. L'accès au régime est limité aux salariés hors cadre ayant un an d'ancienneté et plus dans l'entreprise. La répartition du coût en prévoyance lourde est de 50 % au salarié, 50 % aux employeurs. Pour la prévoyance santé, 15 % est à la charge des employeurs dans la limite de 5 euros par mois et 85 % aux salariés.

Un accord national, deux accords de gestion : un agricole, un forestier

Il est apparu opportun de négocier un accord au niveau national du fait des différents niveaux de dialogue social et compte tenu du fait que le secteur des travaux est composé majoritairement de petites entreprises. En permettant à tous les salariés de la branche de bénéficier d'un niveau minimal de protection sociale complémentaire, les partenaires sociaux ont souhaité procéder à une harmonisation des régimes sur l'ensemble du territoire.

Pour Entrepreneurs des Territoires, cet accord couvre les salariés des entreprises de travaux agricoles ainsi que les salariés des entreprises de travaux forestiers.

Pour les salariés des entreprises de travaux agricoles, les prestations "prévoyance lourde" et le dispositif de "frais de soins" seront assurés en double désignation par Agri-Prévoyance et Cria en coassurance ou par l'Anips selon une répartition géographique. Pour le secteur des salariés des entreprises de travaux forestiers (hors tâcherons couverts au titre d'un accord de la fédération nationale du Bois), les prestations de prévoyance lourde seront assurées par Agri-Prévoyance et Cria en coassurance et celles de frais de santé par les Mutuelles de l'Agriculture et Mutuelle nationale de prévoyance (UNPMF).

Entrée en vigueur dans les entreprises de l'accord national le 1er janvier 2010

L'arrêté d'extension de l'accord national signé par Entrepreneurs des Territoires est paru au journal officiel du 3 décembre 2008. Cette date de parution détermine la date de mise en place de l'accord et les délais de négociations éventuelles au niveau local.

Cette négociation nationale n'empêche pas le dialogue social au niveau départemental ou régional pour mettre en place un régime plus favorable. Un accord collectif étendu de branche ou conventionnel offrant un régime supérieur et dans les conditions définies dans l'accord national peut déroger à cet accord national. Avant l'entrée en vigueur de cet accord national, à savoir avant la date du 1er janvier 2010, les négociateurs sociaux locaux d'Entrepreneurs des Territoires disposent d'un délai de négociation pour conclure un nouvel accord ou un nouvel avenant adaptant leur propre régime de prévoyance, en améliorant le socle minimal et en utilisant ou non les options facultatives. Dans deux régions, Languedoc-Roussillon et Normandie, les partenaires sociaux ont négocié des accords régionaux. Les dispositifs collectifs locaux déjà existants et plus favorables que l'accord national se maintiennent. Ce principe s'effectue par comparaison des régimes existants portant sur les dispositifs de prévoyance lourde, sur les dispositifs de frais de santé ou sur les deux. Il s'applique également pour les dispositifs mis en place dans l'entreprise à la condition que celui-ci résulte d'un "accord collectif d'entreprise". Dans les entreprises concernées, le chef d'entreprise va devoir comparer le régime de l'entreprise et le régime de l'accord pour déterminer le plus favorable. Pour les salariés ayant souscrit facultativement à un régime, ils n'ont d'autre choix que de le dénoncer à moins de payer l'un et l'autre. Quand à ceux qui bénéficient d'une couverture par un conjoint par exemple, ils cotisent tout de même au régime. L'obligation lancée par les pouvoirs publics que tous les salariés bénéficient d'un régime prévoyance se met en place dans un contexte économique et social difficile. Cela étant, c'est l'attractivité des métiers de travaux agricoles et forestiers qui se joue en la matière. Et pour les non salariés ? Des propositions sont attendues.

Erwan Charpentier

Entrepreneurs de travaux : employeurs et investisseurs mal connus ?

Selon un rapport officiel, les entrepreneurs de travaux manquent de reconnaissance aussi-bien sur le plan technique et professionnel que sur le volet économique et social.

Le déclenchement de l'étude officielle est intervenu fin 2007 à la faveur d'une question : comment les entrepreneurs pourront se développer, et concourir plus largement aux défis de l'agriculture de l'après 2013 ou à l'effort de mobilisation des bois ? Son constat est édifiant : le manque de reconnaissance des entreprises tant sur le plan technique et professionnel que sur le plan économique et social. Cette mission s'inscrit aussi dans une série de réformes économiques et sociales menée par le gouvernement en 2008 : réforme des structures du ministère de l'Agriculture, des offices, etc.

Il s'agit d'une première pour les entrepreneurs et leurs partenaires. Lancée à la demande des entrepreneurs, la mission a été confiée en 2007 par Dominique Bussereau, ministre de l'Agriculture au conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux. Un inspecteur général et deux ingénieurs généraux de ce conseil général se sont penchés sur les obstacles au développement des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.

La mission a travaillé tout au long de l'année 2008, alternant les rendez-vous à Paris et les déplacements en région notamment en Normandie, en Languedoc-Roussillon et en Franche-Comté avant de rendre son rapport à Michel Barnier. Le rapport est instructif sur les métiers et les activités des entrepreneurs qui étaient en fait mal connus sur le plan statistique et

Lancé à la demande des entrepreneurs, le travail d'étude des entreprises de travaux agricoles a été confié en 2007 par Dominique Bussereau, ministre de l'Agriculture au conseil général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux.

complexes à cerner dans ses définitions. Selon la mission, des propositions d'adaptations réglementaires apparaissent nécessaires et utiles au développement des entreprises de travaux. La mission présente différentes propositions relatives à l'évolution de la réglementation, au partenariat avec les donneurs d'ordres et à l'accompagnement des pouvoirs publics.

23 000 entreprises avec 74 000 actifs

La mission s'est attachée à identifier le périmètre des activités de services et leur importance économi-

que, notamment en termes d'emploi. Elle s'est appuyée sur les données de la caisse centrale de la MSA mobilisée depuis fin 2005 sur le secteur des entreprises de travaux agricoles et forestiers. Au total, le secteur des entrepreneurs compte 23 000 entreprises avec 74 000 actifs permanents et occasionnels.

Les marchés des entrepreneurs ont beaucoup évolué en fonction des besoins de leurs donneurs d'ordres et des opportunités locales, démontrant leur réactivité et leur capacité d'innovation sans que l'environnement réglementaire suive des évolutions. Le secteur des entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux est en effet à la base, défini par le Code Rural, qui en précise le champ d'activité, en le distinguant d'une part des exploitants agricoles et forestiers, et de leurs groupements, et d'autre part des entreprises de travaux publics et de transport.

L'apport, encore insuffisamment exploité des entrepreneurs à l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles et forestières est la meilleure chance d'assurer la pérennité de leurs activités dans les territoires en leur apportant des emplois productifs.

Généralement, tout rapport ouvre plus de débats et de questions plus qu'il n'en résoud. Le rapport de la mission du CGAAER n'échappe pas à cette règle. La contribution des entrepreneurs interroge comme leur proximité avec la production agricole tout en revendiquant la prestation de services haut et fort. Mais, il est une confirmation qui ne fait plus de doute : les investissements et les emplois se trouvent dans le secteur des entreprises de travaux et nulle part ailleurs. Dans un prochain article, le point sur les entreprises de travaux forestiers.

Les chefs d'entreprises de travaux agricoles non salariés

6 000 chefs d'entreprise de travaux agricoles cotisaient en 2006 en tant que non salariés agricoles à la MSA. Les chefs d'entreprise de travaux agricoles sont plus nombreux dans la Gironde (6 % de l'ensemble des chefs d'entreprise de travaux agricoles), l'Ille-et-Vilaine (4 %), les Côtes d'Armor (3 %), le Morbihan (3 %), la Manche (2,6 %), le Finistère (2,6 %), les Pyrénées Atlantiques (2,2 %) et le Gard (2 %) que dans les autres départements.

Tableau 1 : Répartition des départements selon le nombre de chefs d'entreprise de travaux agricoles

Pourcentage de départements	Nombre de chefs d'entreprise de travaux agricoles par département
75 %	+ de 30
50 %	+ de 53
25 %	+ de 88
10 %	+ de 125
5 %	+ de 160

Source : MSA

Les établissements de travaux agricoles employeurs de main d'œuvre

Les établissements de travaux agricoles sont plus nombreux dans la Marne (4,7 % de l'ensemble des établissements de travaux agricoles), la Gironde (4,5 %), les Côtes d'Armor (2,7 %), le Finistère (2,5 %), l'Ille-et-Vilaine (2,4 %), les Pyrénées-Atlantiques (2,3%), le Morbihan (2,3 %), le Lot-et-Garonne (2,1 %), le Pas-de-Calais (2,1 %), la Charente-Maritime (2,1 %), le Gers (2 %), la Manche (2 %), la Somme (2 %), le Nord (1,8 %), le Maine-et-Loire (1,7 %), la Mayenne (1,7 %), le Tarn (1,7 %), les Landes (1,6 %), l'Aveyron (1,6 %), le Calvados (1,6 %), la Charente (1,6 %), l'Orne (1,5 %), la Dordogne (1,5 %), la Seine Maritime (1,4 %), l'Aube (1,4 %) et la Vendée (1,4 %), que dans les autres départements. En 2006, il y avait au moins 104 établissements de travaux agricoles employeurs dans chacun de ces départements.

Tableau 2 : Répartition des départements selon le nombre d'établissements de travaux agricoles

Pourcentage de départements	Nombre d'établissements de travaux agricoles par département
75 %	+ de 33
50 %	+ de 58
25 %	+ de 104
10 %	+ de 197
5 %	+ de 325

Source : MSA

En 2006, on dénombrait 7 178 établissements employeurs de main d'œuvre dans le secteur des travaux agricoles. Les principales caractéristiques de l'activité des établissements de travaux agricoles sont les suivantes :

Tableau 3 : Caractéristiques économiques des établissements de travaux agricoles en 2006.

Nombre d'établissements	7 178
Nombre de salariés	49 762
Nombre de contrats	53 273
Nombre d'équivalent temps plein	18 704
Nombre d'heures de travail	34 171 402
Montants des salaires (en euros)	348 608 636

Source : MSA

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

Infos
01 47 87 12 12
Service d'information juridique / Vie pratique

Actualités !

"Les constructeurs doivent entendre les utilisateurs"

Dans le cadre du Sima, le 26 février, le Cemagref a organisé un colloque pour réfléchir à la mise en place d'indicateurs pour une évaluation environnementale des agroéquipements. Il a fait le point sur l'expérience espagnole qui a permis de contrôler la performance énergétique des tracteurs. En Espagne, un indicateur dérivé des essais de l'OCDE permet de comparer les tracteurs par rapport à leur consommation. Aujourd'hui, 35 % des engins sont classifiés. Les tracteurs les mieux notés bénéficient de soutien public au moment de l'achat. Représentant des constructeurs de machines agricoles, Jean-Paul Goupillon reste pour sa part peu convaincu par l'intérêt de cet indicateur, qui ne peut pas prendre en compte toutes les utilisations des tracteurs. D'autre part, tous les participants du colloque ont rappelé qu'évaluer la performance énergétique des machines agricoles était insuffisant : celle-ci doit se mesurer au niveau d'un système de production. *"Avoir un outil performant n'a que peu d'intérêt si les utilisateurs ne sont pas formés. C'est dans cet esprit qu'au sein d'EDT, nous avons mis en place des formations à la conduite économique. Nous voulons optimiser les niveaux de consommation du carburant en fonction de la tâche"*, a souligné pour sa part Philippe Largeau, président d'EDT Poitou-Charentes. Au passage, l'entrepreneur a insisté sur l'intérêt d'écouter les utilisateurs de machines agricoles : "*Les utilisateurs sont souvent les mieux à même de faire évoluer les machines agricoles*".

Quatre ensileuses à l'épreuve du terrain à Saint-Gonnery

Le 7 novembre, quatre étudiants de la MFR en BTS génie des équipements agricoles (GDEA) de Loudéac ont réuni les quatre plus grandes marques d'ensileuses du marché pour une démonstration : une John Deere 7 550 i, une Krone Big X 650, une New Holland FR 90 60 et une Class Jaguar 950. Une analyse de la qualité de hachage a été réalisée par un conseiller alimentation de la chambre d'agriculture et un contrôleur laitier. Deux passages ont été réalisés par chaque machine : un premier en hachant à 12 mm et un second à 20 mm. L'après-midi a permis aux 350 visiteurs d'apprécier le travail de chaque machines sur le terrain.

Une intervention sur l'intérêt du maïs dans la ration ainsi que sur le dimensionnement du hachage du maïs a pu éclairer les agriculteurs. Les utilisateurs des machines ont également pu profiter de conseils pour optimiser le réglage des machines au cas par cas.

Ce projet ambitieux a été entièrement réalisé et organisé dans le cadre d'un projet PIC (projet d'initiative et de communication) de la formation BTSA.

EDT Perspective : journées portes ouvertes dans le Nord

Le 15 décembre 2008 à Volckerinckhove (Nord), Mme Toulouse a ouvert les portes de son entreprise située dans les Flandres. Elle a accueilli tous les membres de l'association EDT Perspective constituée de 16 entreprises engagées dans une démarche de certification Iso 14 001, ainsi que des entrepreneurs curieux de découvrir les avancées de leurs collègues.

Chaque mois, un entrepreneur ouvre ses portes pour échanger sur une thématique particulière liée à la certification et montrer son avancée dans la démarche. Lors de cette journée, le groupe s'est attardé sur

ALBACH
Technique innovante pour la bioénergie
NOUVEAU
Matériel importé par ROPA France
Pour tous renseignements contactez
M. Julien Carriere au 06 13 24 19 05
Broyeur à plaquettes à gros débit
Moteur Mercedes V8 612 CV
Alimentation automatisée vers le rotor

ROPA FRANCE- 60640 Golancourt - Tél. 03 44 43 44 43 - Fax : 03 44 43 44 88

Présentation de la démarche des membres d'EDT Perspective par M. Mennesson aux entrepreneurs lors de la journée "portes ouvertes" de l'entreprise Toulouse.

la plate-forme de lavage récemment construite sur l'entreprise Toulouse. Celle-ci permet de nettoyer et gérer correctement les effluents émis. Les délégués régionaux de la MSA, du Fafsea et de Vivea, partenaires du projet, étaient également présents et rassemblés autour de Vincent Serraz du cabinet PériG qui accompagne les entrepreneurs dans ce long travail "*de remise en question*".

M. Mennesson, président d'EDT Perspective et entrepreneur engagé dans la démarche, a rappelé aux visiteurs qu'un un tel projet est difficile à mettre en œuvre et qu'il implique une remise en cause totale : "*Il faut tout repenser, changer ses méthodes de travail. Ce qui coûte le plus, c'est le temps passé dans les papiers*". Au-delà des difficultés, cette démarche d'amélioration continue a permis "*d'échanger avec les salariés, d'identifier les risques et de trouver des solutions*", assure Mme Toulouse. EDT perspective attend la certification de ses premiers membres d'ici le printemps 2009. Affaire à suivre...

Moins d'aides pour les céréales, plus pour les productions animales

1,4 milliard d'euros d'aides vont être redistribuées dans le cadre du bilan de santé de la Pac. Principaux bénéficiaires : l'élevage ovin, la production herbagère et l'assurance récolte. Les principaux perdants sont les producteurs de céréales. À l'issue du conseil supérieur d'orientation agricole du 23 février 2009, Michel Barnier a annoncé les modalités d'application du bilan de santé de la Pac en France. Selon Michel Barnier, "*Plus d'une exploitation sur deux aura désormais un montant moyen d'aides compris entre 200 et 350 €/ha, soit une augmentation de 50 % avec pour corollaire une baisse de 25 % du nombre des exploitations ayant un niveau de soutien inférieur à 200 € ou supérieur à 350 €*".

Cette redistribution des aides a comme effet de resolvabiliser les clients agricoles des entrepreneurs dans les zones d'élevage, de développer les travaux sur le bio, etc. En zone céréalière, la baisse des aides, selon les prix et les rendements de la prochaine récolte pourrait encore relancer la concurrence entre le travail à façon et les entreprises de travaux. Cette réforme des aides intervient après deux années d'achat massif de matériel par les producteurs. La concurrence pourrait donc s'intensifier.

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

RECEVEZ CHEZ VOUS LA SEULE REVUE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉE AUX ENTREPRENEURS DE SERVICES AGRICOLES, FORESTIERS ET RURAUX

ABONNEMENT page 44

Passer à la gestion qualité dans l'entreprise de travaux

Devant les interrogations sur l'intérêt de passer à la gestion de la qualité dans l'entreprise, la Fédération lance une formation d'initiation et de sensibilisation aux outils "*qualité*" pour les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux. Comment conduire mon entreprise vers une démarche qualité ? Comment anticiper la demande de clients demandeurs de garanties "*qualité*" ? La formation propose de déterminer l'intérêt de l'entreprise à s'engager dans une démarche qualité en fonction des activités, des clients et de son projet pour les prochaines années. La Fédération nationale a accompagné Vivea et le Fafsea pour la réalisation d'un cahier des charges destiné aux Centres de formation qui seront candidats à la mise en place de cette action de formation expérimentale au premier semestre. Cette action est amenée à être démultipliée dans d'autres régions françaises au deuxième semestre 2009. À l'issue de l'appel d'offres et de son dépouillement, les premières formations débuteront dans une région pilote : le Nord-Pas-de-Calais et la Picardie.

Attractivité des métiers de la forêt

À la suite du séminaire de décembre sur la prospective Formation Emploi dans les secteurs de la forêt et du Bois et le Grenelle de l'Environnement, le ministère a réuni en février à nouveau les partenaires autour de la question. La Fédération nationale assurera l'animation du groupe de travail qui se réunira régulièrement même dans les mois à venir avec l'ambition de donner envie à des jeunes d'aller vers des métiers passionnants où la tradition se complète aux technologies d'avenir.

Installation de systèmes d'énergie renouvelables

Installer du photovoltaïque demande clairement une double compétence : l'une pour la partie électrique et le raccordement au réseau et l'autre pour l'intégration des panneaux PV au bâti. Idem pour les systèmes solaires thermiques. Des labels qualité permettent de connaître les installateurs qualifiés : qualisol et qualipv.
En savoir plus : www.qualit-enr.org

EDT 31 : Prudence et adaptation

Prudence car la conjoncture économique actuelle montre à quel point les "experts" de tous poils se sont lourdement trompés dans leurs prévisions et que ceux qui ont cédé au chant des sirènes le regrettent aujourd'hui. "*Les conseilleurs ne sont pas les payeurs !*", martelait Jean-Claude Gasc, président des Entrepreneurs des Territoires de Haute-Garonne, lors de leur AG du 23 janvier dernier. "*C'est pour cela que les investissements que l'on a pu vous encourager à faire sont à passer à la loupe, car ce sera vous, les entrepreneurs, et vous seuls qui aurez à rembourser les emprunts. Pas votre banquier, ni votre conseiller...*" La crise bancaire, la chute du marché des céréales et la météo de l'automne ne poussent pas à l'optimisme. Adaptation car la réglementation devient plus contraignante, pesant de plus en plus sur les charges des entreprises par son cortège de contrôles et d'obligations. "*Prenez les phytos, par exemple*", s'agace Jean-Claude Gasc. "*Le contrôle des pulvérisateurs est obligatoire depuis janvier 2009, mais la liste départementale des sociétés agréées n'est toujours pas disponible. Quand on sait qu'un appareil de contrôle coûte 28 000 euros, qu'il doit être lui aussi contrôlé chaque année et que ses utilisateurs doivent suivre une formation qui n'est pas donnée, il n'est pas étonnant que les sociétés de Haute-Garonne y réfléchissent à deux fois avant de se lancer. On a pourtant besoin d'avoir cette liste avant la fin de l'année car plusieurs entreprises ont besoin d'être en conformité pour pouvoir travailler...*" Le réseau développe enfin des outils adaptés aux spécificités des Entrepreneurs des Territoires. Ainsi, l'après-midi fut consacrée à la présentation d'un logiciel de coût de revient. Créé par EDT Aquitaine, il permet de calculer les coûts prévisionnels de chaque chantier en fonction des critères de chaque entreprise. "*Notre but est de montrer à nos adhérents l'incidence de chaque poste dans la composition du prix de revient final*", explique Jean-Claude Gasc. "*Mais cela va aussi montrer très clairement, aux professionnels comme à nos partenaires concessionnaires ou banquiers, les limites à ne pas dépasser si on veut pouvoir vivre de notre travail. On fait partie intégrante du monde agricole et on a tous besoin les uns des autres...*".

Des travaux en perspective : la récolte de biomasse pour faire de l'électricité

En 2012-2013, 60 000 t/an de marc de raisin, 710 000 t/an de sous-produits et résidus de l'industrie papetière, 1 million t/an de rémanents et plaquettes forestières, plus de 800 000 t/an de paille et son, environ 250 000 t/an d'écorces, broyats et bois divers, environ 50 000 t/an de cultures énergétiques ainsi que 21 millions de m^3/an de biogaz alimenteront les douze centrales électriques qui vont voir le jour en France. Les ressources utilisées en biomasse feront intervenir des entreprises de travaux sur la base de contrats dont la discussion s'engage dès maintenant. Ils s'agit de nouveaux marchés, d'engagements sur le long terme, avec des donneurs d'ordres industriels où chaque ligne du contrat compte. Les projets et les sites retenus l'an passé par l'État dans le cadre de l'appel d'offre CRE II sont une distillerie, trois usines de granulés, un serriste, sept sites de biocarburants, trois sites industriels chimiques ou miniers, quatre papetiers, une laiterie et un industriel du bois.

NOUVEAU SITE EN 2009

Le Salon des ETA

Entrepreneurs de travaux agricoles, ruraux et forestiers

bienvenue chez vous !

En partenariat avec la Fédération Nationale EDT et son magazine

ENTREPRENEURS DES TERRITOIRES

Le Salon des ETA
vous est exclusivement réservé, ainsi qu'à votre équipe

- Rencontrez l'ensemble de vos fournisseurs de façon privilégiée
- Découvrez les dernières innovations européennes qui viendront d'être exposées au salon Agritechnica (Hanovre, Allemagne)
- Prenez en main certains matériels sur des espaces dédiés
- Trouvez des réponses concrètes aux problématiques qui vous concernent sur les Points Information et à nos colloques (diversification, gestion de l'atelier, conduite économique, questions fiscales, sociales, juridiques…)

Mercredi 9 et jeudi 10 décembre 2009
Parc des expositions de Laval (53)

www.saloneta.com

profield EVENTS

Le Salon des ETA - 36 bd HP Schneider - BP 66 - 71202 Le Creusot cedex
info@saloneta.com - fax : 03 85 80 10 82

Point Vert Services met les routes au noir

En Haute-Savoie dans la station du Semnoz, à deux pas du lac d'Annecy, Point Vert Services a une mission : "mettre la route au noir". Dans le jargon de la viabilité hivernale, cela veut dire rendre accessible la route à tous les automobilistes en déneigeant et en épandant du sel. Le matériel et les hommes doivent être opérationnels à n'importe quelle heure de la nuit, une fois que le patrouilleur a donné ses consignes. Un métier à risque !

En ce mois de janvier, la terrasse du restaurant du Semnoz, une station de ski à deux pas du lac d'Annecy, est presque pleine. Tout le monde profite du soleil et d'un panorama idyllique sur la chaîne du Mont Blanc et le massif des Écrins. Les familles de l'agglomération d'Annecy viennent ici pour faire du ski nordique, alpin ou encore des promenades en raquette. Au delà de ce paysage de carte postale, il y a une réalité économique, une station comme le Semnoz, c'est une PME qui fait vivre une centaine de salariés et qui est en concurrence avec d'autres stations de ski. Et l'un des maillons essentiels de cette équipe, c'est l'entreprise de travaux ruraux Point Vert Services, qui a la lourde responsabilité de déneiger l'accès à la station.

Basée en Haute-Savoie, la PME Point Vert Services s'est spécialisée dans la viabilité hivernale. Durant tout l'hiver, elle doit garantir l'accès à la station du Semnoz à deux pas du lac d'Annecy.

"Une route mal déneigée, une piste mal damée, c'est une mauvaise image pour la station et on peut en entendre parler pendant deux ans", souligne Gabriel Bollet, le directeur technique de la station. Bref, le déneigement est vital. Dans le jargon de la viabilité hivernale, la mission de Point Vert Services est *"de mettre la route au noir"*. Il faut déneiger, épandre du sel pour que tout le monde puisse accéder en haut de la station et ce sans chaîne ou sans pneu de contact !

Mobilisables 7 jours sur 7

Point Vert Service a une mission obscure mais essentielle. *"Pour la viabilité hivernale, on peut commencer à quatre heures du matin voire plus tôt. Un patrouilleur du conseil général effectue chaque jour une visite de contrôle des routes et en fonction de la météo et de l'état de la route, il nous demande d'intervenir et on lance nos camions"*, explique Bernard Jeanthet, l'un des trois associés de l'entreprise. Pas d'exception, les chauffeurs doivent rouler en fonction de la météo : le 1er janvier comme les autres jours. La panne d'oreiller est interdite. Pour ce type de mission, il faut à la fois compter sur des chauffeurs motivés et consciencieux et sur des machines performantes qui travaillent dans des conditions difficiles : la température peut descendre à -20°.

Après des chutes de neige et le feu vert du patrouilleur, l'Unimog ouvre la route départementale qui accède à la station. Il est équipé d'une étrave avant et d'ailerons de déneigement placés latéralement sur le camion. La route est déneigée et la neige est stockée en bord de route toujours du même côté. Les ailerons permettent d'écréter le bourrelet de neige et de jeter l'excédent dans la pente. Une fois, ce travail effectué,

Le parc matériel

- 6 tracteurs New Holland : 3 TL 100, 1 TSA, 1 TM 130 et 1 M 160
- 1 tracteur Massey-Fergusson Visio 64 65
- 1 tracteur Renault 954 Mi
- 1 Case IH Cvx
- 2 Unimog : un U 500 et un L 1200
- 1 camion Man 19-322 tri benne 4 x 4
- 2 camion Mercédes 2046
- 1 Renault 420
- 1 semi-remorque benne TP
- 1 tracteur Reform H6
- 1 télescopique Melot
- 1 tracteur Carraro
- 1 broyeur défibreur de branches
- 2 déchiqueteuses
- 1 pelle Hyndaï de 15 tonnes
- 1 chargeuse de 16 tonnes
- 1 tracto-pelle Caterpillar D 5
- Du matériel d'entretien du paysage : tailles-haies, tondeuse auto-portée, tronçonneuses...
- 1 fraise à neige
- 1 saleuse Epoke modèle Sirius
- 2 lames tri-axiales Villeton

la saleuse passe. En fonction des conditions, Rodolphe Derino, le chauffeur de la saleuse épand sur la chaussée entre 5 et 40 g se sel par mètre carré. “*Si la température descend en dessous de -8°C, on utilise de la saumure. En dessous de cette température, le sel n’a plus aucune efficacité. L’étrave à l’avant du camion comme la saleuse se commandent depuis la cabine grâce à un boîtier électronique et un joystick. Pour la saleuse, on a des*

Au petit matin, la saleuse Epoke épand du sel ou de la saumure sur les routes. Toutes les manoeuvres se réalisent depuis la cabine grâce à un boîtier électronique de commande.

En plus de l’entretien de la route départementale, l’entreprise doit déneiger les parkings. La fraise à neige est en pleine action !

L’électronique permet d’adapter le salage aux conditions météos et de moduler l’apport de sel. Le but est de trouver un compromis entre la sécurité des usagers de la route et un sur-salage dangereux pour l’environnement.

Pour remporter l’appel d’offres, Point Vert Services a investi 300 000 euros dans un Unimog équipé d’une étrave et d’ailerons de déneigement. Avec les ailerons dépliés, l’envergure de déneigement est de 8,50 mètres. La société Villeton a adapté le véhicule avec des colonnes inclinées pour permettre aux ailerons de se replier et de respecter le gabarit routier.

Gros plan sur la lame tri-axiale

Pour le déneigement des parkings, Point Vert Services utilise une lame tri-axiale fabriquée par la société Villeton. Cette lame est constituée d’un tablier central orientable avec deux volets latéraux à commandes hydrauliques indépendantes. Au final, l’utilisateur a plusieurs positions de travail : une position en U en Z ou en lame biaise. L’intérêt est d’être plus précis dans le déneigement par rapport à une étrave par exemple, le chauffeur peut guider la neige où il le souhaite. D’autre part, au moment de pousser dur la neige, le véhicule est plus stable. L’orientation des volets latéraux permet une meilleure répartition des forces et le véhicule ne chasse pas. Avec une géométrie variable, elle permet de se faufiler plus facilement et de contourner les éventuels obstacles. La lame permet de racler avec une lame en acier ou en caoutchouc suivant la route et le type de neige. Une lame tri-axiale coûte entre 30 à 40 % plus chère qu’une lame classique.

La lame tri-axiale a été conçu en 2008 par la société française Villeton. Dirigée par Jean Villeton, cette PME emploie 30 personnes. Spécialiste de la viabilité hivernale, l’entreprise fabrique des lames de déneigement ou des équipements spécifiques. En outre, elle importe de façon exclusive les saleuses du fabricant danois Epoke.

Le parc de déneigement de l'entreprise comporte des engins montés avec des étraves ou des lames de déneigement. Les étraves disposent d'une forte puissance de pénétration même dans des hauteurs de neige importante. Les lames sont utilisées en agglomération ou sur des routes nationales pour de petites hauteurs de neige. Un investissement important pour un métier où tous les trois ans la PME est soumise à un appel d'offres des collectivités.

Sur les stations de ski, les pistes sont entretenues toutes les nuits par des dameuses. Si les engins appartiennent à la station, les chauffeurs sont des saisonniers qui l'été travaillent pour des entrepreneurs de travaux agricoles ! Comme dans le monde agricole, les constructeurs sont italiens (Prinoth) ou allemands (Kässboher).

programmes enregistrés qui nous permettent d'épandre le maximum de sel sur toute la route ou au contraire une petite quantité sur une partie de la chaussée", déclare Rodolphe Derino, chauffeur depuis une dizaine d'années. Si les conditions sont dures, Rodolphe doit lancer son camion avec 9 tonnes de sel et 2 000 litres de saumure sur des routes de montagne et ce en pleine nuit. Évidemment, les routes sont sinueuses et le droit à l'erreur est assez limité. Pour Rodolphe, la plus grande crainte reste de devoir doubler des automobilistes bloqués au petit matin.

Des investissements importants

"Les investissements sont très importants", poursuit Jean-Louis Jeanthet, le gérant de l'entreprise. À titre d'exemple, Point Vert Service a acheté l'Unimog pour 300 000 €. Pour un tracteur Case IH Cvx équipé d'une fraise de déneigement et d'une lame triaxiale, Point Vert Services a déboursé près de 170 000 €. Il faut ajouter la saleuse Epoke pour environ 150 000 €. C'est de là que vient le hic : *"Notre souci, c'est la durée des appels d'offres. Ceux-ci sont renouvelés tous les trois ans. Difficile d'amortir le matériel sur une si courte période. De plus, sur trois ans, il suffit de deux hivers peu enneigés et on a vraiment du mal à amortir le matériel"*, constate Bernard Jeanthet. *"Chaque année, on brûle 140 000 l de carburant alors en 2008 la hausse des prix va nous faire mal"*, poursuit Jean-Louis Jeanthet.

En juin 2009, c'est reparti la PME va devoir repasser devant la commission pour l'attribution de la viabilité hivernale de plusieurs tronçons de routes départementales qui conduisent à la station. *"Le calendrier est serré, on soumet l'offre en juin. On a la réponse en septembre pour débuter en octobre"*, explique Bernard. Dès lors, impossible d'investir après la passation. Il faut se jetter à l'eau avant la publication du résultat de l'appel d'offres. En plus de ce marché, Point Vert Services entretient les parkings de la station du Semnoz. Tous les week-ends, les habitants de l'agglomération doivent pouvoir se garer sans problème. Pour ce marché, la PME dispose d'un tracteur avec une pelle et surtout d'une fraise à neige.

Jean-Louis Jeanthet a créé la PME en 1994 avec son neveu Jérôme. Aujourd'hui, l'entreprise compte 3 associés et emploie une dizaine de personnes.

Mieux disant ou moins disant ?

Si le moins disant n'est semble-t-il pas la règle dans la passation du marché, le prix reste un élément important. Le travail de la viabilité hivernale est une affaire de spécialiste où le matériel prend une place prépondérante, mais le facteur humain est tout aussi important. *"Le patrouilleur doit pouvoir nous joindre à n'importe quelle heure. Nos chauffeurs doivent répondre présents et se mobiliser en pleine nuit."* Autant d'éléments techniques et humains qu'il est difficile d'apprécier dans un dossier si l'on n'est pas spécialiste de la viabilité. Point Vert Services surfe sur une bonne image vis-à-vis des donneurs d'ordre, mais l'appel d'offre est là comme une épée de Damoclès.

L'entreprise Point Vert Services existe depuis 1994, c'est une histoire familiale avec à sa tête trois associés Jean-Louis, Jérôme et Bernard. *"On a toujours eu un esprit d'entrepreneur. Mon frère a créé l'entreprise avec mon fils. Après diverses expériences professionnelles, je les ai rejoints"* , explique Bernard. Comptable de formation, Jean-Louis travaille plus particulièrement sur la partie administrative, Bernard a la responsabilité de l'atelier.

Aujourd'hui, la PME emploie une dizaine de salariés. La viabilité hivernale représente 35 % du chiffre d'affaires. Ensuite, on trouve le fauchage d'accotements avec le même volume d'activité. Ensuite, la PME réalise des travaux forestiers ou encore du terrassement grâce à une pelle de 15 t. Pour le fauchage, la PME compte sur des tracteurs de pente et surtout sur un Reform H 6.

À l'affût des nouveautés, la PME a décidé de chauffer les bâtiments professionnels avec une chaudière à plaquettes forestières. Celle-ci proviennent des chantiers d'élagage réalisés par la PME. Un Unimog a été spécialement aménagé pour récupérer automatiquement les plaquettes. *"On essaye d'être le plus polyvalent possible"*.

E.L.D.

Hongrie : “Une centaine d’entrepreneurs ne sont pas agriculteurs”

Au dernier salon Agro-Mash Expo qui s’est tenu à Budapest du 27 au 31 janvier, des entrepreneurs de travaux agricoles hongrois se sont déplacés pour découvrir les dernières nouveautés. Portraits croisés d’entrepreneurs hongrois.

Fekete Sandor : “Nous devons répondre à un besoin croissant de la part des agriculteurs”.

Fekete Sandor a démarré il y a treize ans son activité d’entrepreneur agricole en complément de l’exploitation familiale située à 50 km de Budapest. Ayant une surface de 100 ha, soit moins que la moyenne de la région, son exploitation se consacre aux cultures et à l’élevage (engraissement de bovins). Il a débuté seul et avec trois tracteurs, le jeune entrepreneur augmente régulièrement ses prestations (divers travaux agricoles et jardinage) et se retrouve aujourd’hui à la tête d’un parc de 45 machines dont deux moissonneuses-batteuses Claas et d’une équipe allant de 8 à 15 employés selon les travaux à effectuer. *“Si mes prestations sont très variées, les travaux d’ensilage et de récolte arrivent en tête”*, explique Fekete qui déclare intervenir annuellement sur 4 000 hectares, dont 1 000 ha de moisson. Celle-ci se déroule dès

Plus de services pour IKR

Sur 900 distributeurs de machines agricoles que compte la Hongrie, les trois leaders sont Axial Zft, Kite Zrt et IKR Zrt. Présent au dernier salon Agro-Mash Expo qui s’est tenu à Budapest du 27 au 31 janvierAttila J. Szaxon, directeur général d’IKR Zrt qui distribue en Hongrie plusieurs grandes marques telles New-Holland, Case IH, Hardi, Kuhn. Précise : “Le machinisme agricole ne représente que le quart de notre activité”. Les autres secteurs du groupe étant entre autres la vente de semences, de produits phytosanitaires et d’engrais, ou le stockage des céréales. IKR a vendu 600 tracteurs New Holland en 2008, soit un chiffre comparable à celui de 2007. En moissonneuses-batteuses, les ventes ont porté sur 110 unités, et elles devraient être inférieures en 2009. “Le régime des aides a changé et ne porte que sur de petites machines et sur des séchoirs”, explique le directeur d’IKR qui s’attend cependant à une relance des investissements fin 2009 du fait des prochaines élections qui auront lieu en Hongrie au printemps 2010. Celles-ci risquent de s’accompagner d’un changement dans le régime des aides à l’achat de machines agricoles. Pour l’heure, le patron d’IKR s’attend “à une baisse de 20 à 30 % de son chiffre d’affaires en 2009 du fait de la crise financière qui frappe la Hongrie comme tout autre pays européen”. Attila J. Szaxon affirme ne pas vouloir baisser les effectifs de son groupe (860 personnes) et développer les services existant et en créer de nouveaux, comme l’épandage d’engrais ou la récolte des fourrages. Jouant le rôle de “préfinanceur” auprès de ses clients agriculteurs, le groupe IKR est pour l’heure à la recherche de crédits. De 400 millions d’euros en 2008, le chiffre d’affaires du groupe pourrait tomber à 300-350 millions d’euros en 2009, et Attila J. Szaxon déplore la trop grande fluctuation du Forint (monnaie nationale hongroise) par rapport à l’euro.

La Hongrie bénéficie de conditions naturelles favorables à l'agriculture : des plaines fertiles, un bon climat, des disponibilités en eau (la quantité d'eau courante par habitant serait la plus importante au monde).

Il y a quelque 707 000 de fermes en Hongrie, mais seulement 15,5 % sont exploitées en vue de vendre leurs produits.

Fekete Sandor intervient annuellement sur 4 000 hectares.

la mi-juin pendant un mois à un mois et demi, et sur tout le pays. "*Nous allons même jusqu'en Slovaquie*", ajoute le jeune entrepreneur qui estime pouvoir encore trouver de nouveaux clients. Les tarifs qu'il pratique sont à titre d'exemple de 16 000 Forints par ha (environ 55 euros) +20 % de TVA pour la moisson et de 19 000 Forints par ha (environ 65 euros) pour le labour. Pour l'heure, Fekete répond à la demande croissante de ses clients en sous-traitant leurs besoins avec d'autres entrepreneurs, mais des investissements conséquents (deux autres moissonneuses Claas et un tracteur) sont programmés à l'horizon 2010. Les clients de Fekete ont tous des exploitations de polyculture élevage (bovins lait) et ce dernier envisage de leur proposer de nouveaux services tels le transport ou l'alimentation des bovins. *"Ce travail d'entrepreneur est varié et me passionne"*, affirme l'entrepreneur qui espère bien voir son jeune fils prendre la relève plus tard.

Association dissoute

"*Jusqu'en octobre 2008, il existait en Hongrie une association d'entrepreneurs agricoles ayant même 150 membres*". Peter Körmendi, de l'Institut hongrois du machinisme agricole (Hungarian Institute of Agricultural Engineering), était consultant pour cette association et en rappelle l'histoire. Jusqu'à la fin des années 80, les besoins des agriculteurs en travaux agricoles étaient assurés par l'État. L'Association des entrepreneurs agricoles hongrois a vu le jour en 1991 avec 54 membres. Devant le succès des services apportés aux agriculteurs, le nombre des membres est passé à 150 en 2000. Qui étaient les clients de ces entrepreneurs ? "*On estime qu'à l'époque environ 2 000 agriculteurs ayant une moyenne de 50 ha faisaient appel aux entrepreneurs pour différents travaux (NDLR labour, récolte,...)*", rappelle Peter Körmendi. Les choses ont commencé à mal tourner dès 2005, avec une baisse d'intérêt pour les services des entrepreneurs et des pro-

Peter Körmendi : "il y a de 3 à 5 000 entrepreneurs agricoles en Hongrie".

Attila J. Szaxon (directeur général IKR) : "Développer de nouveaux services comme l'épandage d'engrais ou la récolte des fourrages".

La Hongrie en bref

Superficie : *93 032 km²*
Population : *10 074 000 hab (1er février 2006)*
Capitale : *Budapest*
Villes principales : *Debrecen, Miskolc, Szeged, Pécs, Györ*
Monnaie : *forint (1 € : 257, 73 HUF au 1er septembre 2007)*
Croissance démographique : *-2,1 %*
Espérance de vie (2004) : *68,6 ans pour les hommes, 76,9 ans pour les femmes*
Taux d'alphabétisation : *99,3 %*
Indice de développement humain (Classement ONU) : *35 (2005)*
PIB (2006) : *94,2 Mds d'€*
PIB par habitant (2006) : *9 360 €*
Taux de croissance (2006) : *3,9 %*
Taux de chômage (2006) : *7,5 %*
Taux d'inflation (2006) : *3,3 %*
Déficit public : (2006) : *8,6 % du PIB*
Balance commerciale *: -2,8 Mds € (2006)*
Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (en % de la VA en 2006) :
Agriculture : 3,7 % ; Industrie : 22,3 % ; Construction : 4,1 % ; Services : 69,9 %

Et la forêt ?

La Hongrie, d'une surface totale de 93 000 km², est un pays de plaines. Si la surface agricole utile du pays couvre 5,87 M ha, la forêt quant à elle s'étend sur 1,82 M ha et représente ainsi le deuxième poste d'occupation des sols (20 % du territoire) après les terres arables. Les surfaces boisées sont situées, d'une part, à l'ouest, d'autre part, au nord du pays dans une bande de 75 km de large. La surface totale soumise à la sylviculture est de 1,93 M ha. Une augmentation de la surface boisée est constatée depuis la seconde guerre mondiale (de 12 à 19 %), grâce à des reboisements de grande échelle. Le taux de boisement est bien inférieur à la moyenne européenne (36 %). Après le changement de régime de 1989, la privatisation des terres a conduit à la structure suivante de propriété en 2003 : 58,7 % des surfaces sont détenues par l'État, 0,9 % par les collectivités et 40,4 % par le secteur privé. La privatisation a cependant conduit à un morcellement des forêts, rendant leur exploitation difficile : on dénombre presque 250 000 propriétaires privés. Le stock de bois vivant de la forêt hongroise est de 331 M m³. L'accroissement annuel est de 12,3 M m³. En 2003, les exploitants forestiers ont récolté 7 M m³ de bois bruts soit 57 % de l'accroissement annuel. 64 % a été récolté dans les forêts d'État, alors qu'elles ne représentent que 59 % des surfaces. Les principales espèces en tonnage sont le chêne et le robinier faux acacia.

Si 65 % de la surface de la forêt est consacrée à la production, la surface de la forêt de "protection" est en augmentation et représente 34 % de la superficie. Par contre la part de la forêt dévolue à l'usage social est très faible (1,4 %) et en diminution constante, alors que la demande sociale ne cesse d'augmenter.

blèmes liés à la tarification pratiquée par ces derniers : manque d'homogénéité des tarifs selon les régions. En 2008, un différend oppose l'association des entrepreneurs et l'Office de la concurrence qui accuse ces derniers de constituer des cartels faisant une entente sur les prix. Ce différend signifie la mort de l'association qui disparaît purement et simplement en octobre 2008. Quelle est la situation début 2009 ? "*Les entrepreneurs existent toujours, mais refusent de payer pour adhérer à une nouvelle association*", explique Peter Körmendi qui précise qu'on compte à ce jour en Hongrie de 3 à 5 000 entrepreneurs. Ces derniers sont principalement des agriculteurs qui valorisent leur parc de machines en proposant leurs services à d'autres. "*Seulement une centaine d'entrepreneurs ne sont pas agriculteurs et ne vivent que du métier d'entrepreneur*", ajoute le consultant. Ces derniers sont de taille conséquente, le plus gros d'entre eux intervenant annuellement sur 3 000 ha, avec un parc de six moissonneuses-batteuses plus 60 tracteurs et autres machines. Il existerait aussi en Hongrie des entrepreneurs forestiers, mais ces derniers dépendraient directement des entreprises de machinisme forestier. Quel est le sentiment de Peter Körmendi sur la compétitivité des agriculteurs hongrois? "*Si la moyenne des exploitations se situe entre 10 et 20 ha, il existe parallèlement de nombreuses exploitations n'ayant qu'un à deux hectares, et aussi quelques exploitations bien équipées de plus de 1 000 ha*". Selon une note publiée en décembre dernier par l'Ambassade de France à Budapest sur le machinisme agricole en Hongrie, le programme de développement rural hongrois 2007-2013 dispose d'un budget de 3,8 milliards d'euros de fonds communautaires et 1,4 milliard d'euros de cofinancement national. La Hongrie a décidé de consacrer 30 % de ce budget à la modernisation des exploitations, à travers les mesures d'aides à l'acquisition de matériel. Les secteurs de l'élevage et de productions de fruits et légumes ont été identifiés comme prioritaires et , compte tenu de l'importance des besoins et d'une forte demande, il est probable que ces enveloppes soient épuisées ou bien limitées avant l'échéance du programme en 2013.

Philippe Caldier

SARL Darquennes : faire face à la restructuration bettravière

La restructuration européenne de la production de betteraves à sucre a eu des répercussions importantes pour les entrepreneurs dans les régions concernées. Réductions significatives des surfaces, voire perte totale, ne sont pas sans conséquence pour leur activité. Reportage dans l'Aisne.

Avec près de 22 000 planteurs concernés sur un total de 31 000, dont 5 000 ayant abandonné totalement la production, pour un total de près de 700 000 t de betteraves, cette restructuration touche les régions betteravières en fonction de la cessation d'activité de certaines sucreries (cinq en France) et l'éventuelle redistribution d'une partie des quotas sur d'autres usines voisines. Le cas de la sucrerie d'Aiserey en Côte d'Or, isolée dans le territoire betteravier, étant le plus extrême avec l'abandon simple et définitif, ce qui n'est pas sans conséquence pour les entrepreneurs œuvrant dans la région. D'une manière globale, les entrepreneurs sontt fortement touchés puisque 73 % des betteraviers qui ont souscrit à cet abandon total ou partiel ont déclaré faire à l'entreprise pour la récolte. Grâce à l'action durant deux ans de la fédération nationale Entrepreneurs des Territoires au sein de la confédération européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux (Ceettar), une enveloppe nationale d'environ 3 505 000 € a été obtenue pour indemniser les entrepreneurs des pertes subies (lire EDT Magazine). Aujourd'hui 210 dossiers ont été déposés.

François Darquennes a pris la suite de son père en 1990. Il est à la tête d'une entreprise qui a un effectif moyen de 23 personnes.

Près de 60 ans d'existence

C'est en effet en 1950, au début du grand "boom" de la reconstruction de l'agriculture française que Joseph Darquennes, ayant fait des études agricoles au lycée de Crézancy (bien connu dans la région) démarre une activité de battage (à poste fixe) avec huit employés (il fallait des bras pour faire tourner la machine).Cette activité se développa durant la décennie avec l'arrivée des premières moissonneuses batteuses (Claas). Il fallut attendre la fin de la décennie pour voir démarrer l'arrachage des betteraves avec du matériel tracté (EGIS). La décennie 60 vit le démarrage de la récolte des petits pois, puis dans la décennie suivante des haricots verts tandis que le maïs, démarré au milieu des années 60, atteint son apogée avec plus 2 400 ha récoltés avec huit machines (ABM). Les premières automotrices à betteraves (quatre Matrot) arrivent en 1980 et cette activité va atteindre son maximum durant cette décennie avec 2 400 ha récoltés par huit automotrices. À la fin des années 80, la récolte des légumes se développe fortement et concerne également les flageolets.

L'activité de l'entreprise

** Récolte des légumes pour Bonduelle : 40 % (petits pois : 900 ha – haricots verts : 140 ha – flageolets : 280 ha)*
** Production d'oignons pour Sodeleg (déshydratation) : 30 % (semis et plantation : 1 100 ha – récolte : 800 ha)*
** Épandage de vinasses : 10 % (13 000 t)*
** Environnement-TP : 10 %*
** Récolte des betteraves : 6 % (400 ha)*
** Récolte du maïs : 2 %*
** Divers : 2 %*

Principaux matériels du parc

- 20 tracteurs Same de 80 à 130 ch.
- 4 récolteuses à petits pois BCMH (Matter et Platt)
- 2 récolteuses Matter et Platt
- 2 moissonneuses-batteuses Case IH Axial Flow avec becs à maïs
- une arracheuse intégrale à betteraves Ropa Euro Tiger
- 3 automoteurs d'épandage Panien
- 3 automotrices à oignons Herriau
- 4 ensembles d'arrachage d'oignons sur tracteurs SMC
- 2 chargeuses d'oignons AVR
- 8 planteuses d'oignons Minot
- 4 semoirs à oignons Nodet Minigraine

La récolte des betteraves a été jusqu'à la fin des années 80 une activité importante avec un maximum de 2 400 ha pour huit machines. Aujourd'hui, une seule intégrale ne récolte plus que 400 ha.

La récolte des légumes et des pois en particulier est l'activité principale de l'entreprise avec 40 %. Elle est faite pour un industriel de la transformation, en l'occurrence Bonduelle.

L'entreprise se diversifie

L'année 90 est un tournant pour l'entreprise, Joseph Darquennes prenant une retraite méritée, laisse l'entreprise à son fils François qui la transforme en SARL. Cette décennie voit l'arrivée de nouvelles activités comme l'épandage de vinasses de sucreries avec des épandeurs tractés, la production de pommes de terre (plantation et arrachage) et d'oignons (plantation, semis et récolte). Mais elle voit également le début de la baisse de l'activité betteraves, d'une part en raison des progrès de productivité (aux alentours de 8 à 9 t se sucre/ha à l'époque, le rendement atteint aujourd'hui les 13 t/ha au niveau national), d'autre part à la baisse des superficies induites par la réforme de la production au niveau européen. *"Nous avons été aussi tributaires de l'évolution technique des machines qui devenaient plus coûteuses à l'utilisation et à l'entretien. Cela nous a obligé de réduire la charge par machine de 80 à 100 ha/an. On peut même dire que les arracheuses à betteraves mangeaient les charges de l'entreprise."* souligne François Darquennes. En 2003, alors que le parc comptait encore six automotrices, François Darquennes remplace trois d'entre-elles par une intégrale (Ropa). *"La demande commençait à se faire sentir"*, explique François Darquennes. *"L'arrivée de l'intégrale a permis de proposer une nouvelle prestation, mais il a fallu parallèlement convaincre nos clients par rapport aux avantages de la technique et des gains potentiels qu'ils pouvaient en retirer, et cela malgré un*

La production d'oignons destinés à la déshydratation est la seconde activité, tant pour le semis et la plantation que pour la récolte.

prix de prestation plus élevé. Mais la concurrence est de nouveau arrivée et l'on est reparti dans la même situation avec des prix proposés qui sont de nouveau déraisonnables."

Savoir anticiper

Dès 2006, le spectre de la restructuration betteravière apparaît avec la forte probabilité de la fermeture de la sucrerie de Guignicourt où livrent la quasi totalité de leurs clients betteraviers. *"Nous avons alors décidé de revendre les trois dernières automotrices Matrot pour investir dans deux automotrices Herriau (une neuve et une d'occasion) pour la récolte des oignons."* précise François Darquennes. C'est ainsi que la seule intégrale Ropa a récolté 850 ha de betteraves en 2007, dernière année de fonctionnement de la sucrerie de Guignicourt. Le plan d'abandon volontaire mis en place conjointement va avoir de nouvelles conséquences. Sur les 14 clients qui restaient, 10 ont décidés d'abandonner, les quatre autres voyant leur production redistribuée sur une autre sucrerie (Eppeville, bien que les betteraves soient traitées par Origny-Sainte Benoîte). *"Cela représente une perte de 42 % de clients et 50 % de surface, ce qui fait que nous sommes retrouvés pour la dernière campagne avec seulement 400 ha à arracher. On s'est aperçu également que nos clients n'avaient pas d'état d'âme par rapport à notre activité et ils ont décidé d'arrêter du jour au lendemain."* La SARL Darquennes a naturellement déposé un dossier d'indemnisation et sur ce point, François Darquennes salue les efforts de la Fédération Nationale pour le travail réalisé durant ces deux dernières années et qui a aboutit à l'obtention de cette indemnisation. *"Dans ce milieu, ceux qui font les investissements et les efforts pour travailler mieux et obtenir un résultat de qualité, sont souvent mis de côté. On l'a déjà vécu avec les différents accords sur la tare terre où les bonus étaient redistribués aux planteurs et les entrepreneurs ne touchaient rien. Mais dans le cas de la restructuration, le fait d'avoir pu anticiper ce bouleversement a permis de le supporter économiquement, notamment par les ventes de machines qui ont permis de payer la 1re annuité de l'intégrale puis d'investir dans de nouvelles machines pour une de nos principales activités (oignons)."*

L'activité liée à l'environnement est très diversifiée pouvant aller jusqu'à l'aménagement des sites pour permettre la venue du public.

L'activité betterave ne représente plus aujourd'hui que 6 % de l'activité totale avec la seule intégrale, mais l'avenir peut réserver des surprises. *"Nous restons à l'écoute de l'évolution du secteur"*, reconnaît François Darquennes. *"On parle de nouveaux planteurs (*NDLR : certaines sucreries manqueraient de surfaces pour les campagnes à venir*) et puis il y a la betterave industrielle, que ce soit pour l'éthanol ou pour d'autres destinations. Mais se relancer à quel prix, c'est une autre question, car les prix payés aux betteraviers ne sont plus ce qu'ils étaient et ils ne seront peut-être pas prêts à payer les prix que l'on leur demandera avec les machines actuelles qui représentent pour les entrepreneurs des investissements lourds à amortir."*

Nouvelle voie

Avec un effectif moyen de 23 personnes dont 17 permanents (12 chauffeurs mécaniciens, trois administratifs et deux personnes à l'atelier), l'entreprise Darquennes réalise 80 % de son activité pour des industriels ou un organisme public, l'agricole "pur" (betteraves et maïs) ne représentant plus que 8 %. *"On se pose des questions sur les éventualités de diversification des activités. La partie industrielle demande une organisation rigoureuse et la part agricole ne nous laisse plus beaucoup d'ouverture. Nous avons commencé à nous ouvrir en travaillant pour le Conservatoire des sites naturels de Picardie (*NDLR : entretien de sites protégés*) et notamment pour l'entretien de zones humides proches avec des roselières et des tourbières. C'est très intéressant, mais il y a tout à faire et cela nous oblige, entre autre, à "concevoir" ou adapter des matériels car l'offre est quasi nulle surtout en France. On ne se limite pas au seul entretien et on réalise tout l'aménagement pour permettre la venue du public. On a réalisé des ponts, des pontons, des passerelles et même la signalétique en utilisant des techniques écologiques pour répondre au cahier des charges liés aux sites. Mais cela nous donne en retour une certaine expertise qui peut être profitable à moyen terme."*

La "plaie" betterave, bien qu'encore récente, est déjà cicatrisée. L'entreprise dont l'activité s'appuie sur des secteurs solides et durables se tourne désormais vers son futur en restant à l'écoute de ce qui pourrait lui permettre de rebondir et de pérenniser son existence.

Olivier Fachard

Tempête sur le Sud-Ouest

Klaus a frappé fort. Avec plus de 300 000 ha de bois ravagés, les forêts d'Aquitaine ont subi de plein fouet la tempête du 24 janvier dernier. Dur d'autant plus que la filière bois est déjà mal en point. Chez les entrepreneurs, la tension est palpable. L'État devrait néanmoins leur ôter quelques épines du pied.

Sur près d'un million d'ha de massif cultivé en forêt des Landes de Gascogne, plus de 300 000 ha sont atteints, surtout dans le Sud de la Gironde, les Landes et le Lot-et-Garonne.

En Aquitaine, on se souviendra longtemps de la tempête Klaus qui s'est abattue sur le territoire français dans la nuit du 23 au 24 janvier 2009. Jusqu'à maintenant, l'année de référence en matière de gros dégâts forestiers, c'était 1999. Mais les professionnels de la région sont unanimes pour dire que ce nouveau sinistre est *"sans commune mesure"* avec celui d'il y a dix ans, d'autant plus que Klaus survient dans une période très critique pour la filière, crise financière oblige. *"Pour nous, la catastrophe est due en premier lieu à la crise*, résumait un entrepreneur qui a souhaité rester anonyme. *Pour la forêt c'est une catastrophe aussi, mais là on sait gérer"*. Les ventes de bois transformés sont au point mort. Les industriels – scieurs, fabricants de pâte à papier, palettes, panneaux de particules… – tournent au ralenti et avec eux leurs prestataires, les entreprises de travaux forestiers, dont les trésoreries s'amenuisent. Plus d'une semaine après le 24 janvier, l'ensemble des médias nationaux évoquait encore le "sujet tempête" à juste titre, au vu des conséquences sur l'ensemble de la société civile. Aujourd'hui, ce vent d'informations est un peu retombé, mais les professionnels aquitains de la filière bois sont toujours sous pression. Les négociations vont bon train avec l'État pour trouver une issue à l'après tempête. Le 12 février dernier, le ministre de l'Agriculture Michel Barnier, en visite dans les Landes, le département le plus touché, annonçait un vaste plan d'aides financé à hauteur de 1 milliard d'euros. Un certain nombre de mesures pourraient permettre de redonner un peu de souffle aux entreprises de travaux (voir encadrés).

États des lieux

Quelques jours après la tempête, il est encore trop tôt pour dresser un véritable constat des dégâts. Des

Principales mesures de soutien de l'État suite à la tempête

Il comprend une enveloppe globale de plus de 1 milliard d'euros pour la filière bois :
- 500 millions d'euros : garanties publiques pour mobiliser des prêts bonifiés destinés à sortir le bois des parcelles sinistrées et au stockage.
- 60 millions d'euros (pour 2009) : constitution de plateformes de stockage et transport longue distance du bois (multimodal).
- 600 millions d'euros : reconstitution de boisements entre 2009 et 2017.
- Prise en charge à 100 % par l'État du chômage partiel dans les neufs départements sinistrés : Landes, Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Gers, Pyrénées-Orientales, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne et Aude.
Un budget de 25 millions d'euros d'aides est par ailleurs destiné à l'agriculture.

Les jeunes peuplements sont atteints comme en 1999. En revanche, les volis (cimes rompues et enlevées par le vent) sont plus nombreux mais les chablis (arbres emportés) restent les plus nombreux.

reconnaissances aériennes sont envoyées pour effectuer une cartographie du sinistre. En Aquitaine, le département des Landes est le plus touché. Viennent ensuite la Gironde, le Lot-et-Garonne et de manière plus anecdotique, les Pyrénées-Atlantiques et la Dordogne. Néanmoins, des chiffres sont déjà avancés, sous réserve de précision. Sur 1 million d'hectares de forêt que compte le massif des Landes de Gascogne, 600 000 ha seraient touchés, dont plus de 300 000 ha ravagés, avec 40 millions de m³ de bois couchés contre 28 millions de m³ en 1999. 40 à 80 % du massif est atteint suivant les secteurs, le plus touché étant situé au Nord de Mont de Marsan, dans les Landes. *"Les 20 % restant, ce sont de jeunes arbres qui ne dépassent pas les 3 mètres de haut"*, soupire le représentant de la DFCI landaise. Combien de temps faudra-t-il pour nettoyer la forêt ? Très difficile de répondre, quand on sait que des parcelles atteintes en 1999 ne le sont pas encore. Pas moins de cinq années sont évoquées. L'essence touchée est à 90 % du Pin Maritime composante essentielle de la forêt. Le reste est constitué de chêne, platane et peuplier. Les derniers chiffres officiels mentionnés dans un communiqué de presse du ministère de l'Agriculture daté du 13 février faisait état des informations suivantes : *"Concernant la filière bois, les dégâts provisoirement estimés pour le massif des Landes de Gascogne sont de l'ordre de 590 000 ha et de 147 000 ha en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon"*.

Réorganisation dans les entreprises

"J'ai 30 ha de bois dévastés, des arbres entre 20 et 40 ans d'âge, explique Guy Duport. Cet entrepreneur landais, spécialisé dans l'entretien et la replantation a la particularité d'être aussi propriétaire d'une forêt de 100 ha. *"C'était ma passion, mon épargne retraite*, ajoute-t-il. *Pour mon activité de prestataire il faudra attendre au moins deux ans et se reconvertir en attendant. J'emploie quatre salariés à temps plein. Je vais voir comment les garder"*. En Aquitaine, les ETF représentent 4 300 personnes – salariés et chef d'entreprises inclus – et sont séparées en deux types d'activités, l'entretien et l'exploitation des forêts (abattage des arbres). Ces derniers sont les premiers à être sollicités car un énorme nettoyage des massifs est à entreprendre, à commencer par le dégagement des pistes d'accès aux chablis (voir ci-dessous). En revanche, un certain nombre d'entreprises spécialisées en entretien devront s'adapter avant la période de reboisement. *"Elles vont devoir se recycler"*, explique Alain Dupin, entrepreneur en exploitation, président du syndicat EDT Landes et vice-président des ETF d'Aquitaine. Des stages destinés aux entreprises souhaitant se reconvertir, sont actuellement mis en

Situation en Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon

Nettement moins touchées, les deux régions ont néanmoins subi la tempête. Pour Claude Soulairol, président de EDT Languedoc-Roussillon, c'est d'abord les pluies diluviennes et la neige qui ont bloqué l'économie agricole locale. "La tempête a créé quelques dégâts forestiers, explique-t-il. Ces trois derniers mois, il est tombé 400 mm d'eau, alors que notre moyenne annuelle est de 600 mm. Les terrains sont gorgés d'eau. On ne peut pas accéder aux parcelles". En Midi-Pyrénées, au lendemain de la tempête, les toutes premières estimations à prendre au conditionnel chiffraient près de 700 000 m³ de peupliers et près de 1 millions de m³ de résineux à terre. "Les dégâts nous inquiètent, mais c'est surtout la crise que l'on traverse qui est à souligner, explique James Desaivres, entrepreneur forestier et vice-président d'EDT Midi-Pyrénées. Ici nous avons 600 entreprises pour lesquelles l'activité a baissé de 40 à 50 %. Et le fabricant de pâte à papier Tembec, à Saint-Gaudens, vient d'arrêter son activité pour 4 semaines en février".

Les Jours performances

ROUGE ET FIABLE

VISIONNAIRE PIONNIER LEADER SÉRIEUX FIABLE DISPONIBLE FIER ENGAGÉ

Parce que nous avons confiance en la performance et la fiabilité de nos nouvelles gammes de tracteurs, et que nous souhaitons vous faire partager nos certitudes, nous vous offrons 5 ans de couverture en réparation à travers notre contrat **manager***. Rendez-vous chez votre concessionnaire Massey Ferguson pour profiter de cette offre exceptionnelle valable uniquement du 22 février au 30 avril 2009.

MASSEY FERGUSON, UNE EXPERIENCE D'AVANCE

- Couverture complète des réparations
- Mon budget tracteur connu à l'avance
- Pièces et main-d'œuvre incluses dans le contrat

RCS 397 566 860 000 29 - POINTVIRGULE 03 44 23 48 48

manager - LA PERFORMANCE SEREINE

Rendez-vous chez votre concessionnaire Massey Ferguson et sur **www.lesjoursperformances.com** pour découvrir la performance de nos gammes et profiter d'offres exceptionnelles du 22 février au 30 avril 2009.

* Offre valable du 22 février au 30 avril 2009 chez les concessionnaires participant à l'opération "Les Jours Performances Massey Ferguson". Conditions contractuelles précises consultables chez le concessionnaire. 1 an + 4 ans supplémentaires offerts jusqu'à 2400 heures. Offre valable pour toute commande d'un tracteur neuf sur les modèles MF 6485, MF 6490, MF 6495, MF 6497, MF 6499, MF 7485, MF 7490, MF 7495 et l'ensemble de la gamme MF 8600.

bp Partenaire de Massey Ferguson

MASSEY FERGUSON est une marque mondiale d'AGCO Corporation

AGCO Your Agriculture Company

MASSEY FERGUSON

Réunion de crise

Le 3 février dernier, à Liposthey dans les Landes, les entreprises se réunissaient pour faire le point sur la situation. Près de 200 personnes étaient présentes. Pendant la réunion, elles ont reçu un appel téléphonique de soutien d'Alain Rousset, le Président de la Région Aquitaine, ainsi que du Ministère de l'Agriculture. De g à d : Dominique Stevens, dir. ONF Landes, Alain Dupin, président EDT Landes, Jean-Marie Alousque, du Serfob, Gérard Napias, président EDT Aquitaine et Eñaut Helou, animateur EDT Aquitaine.

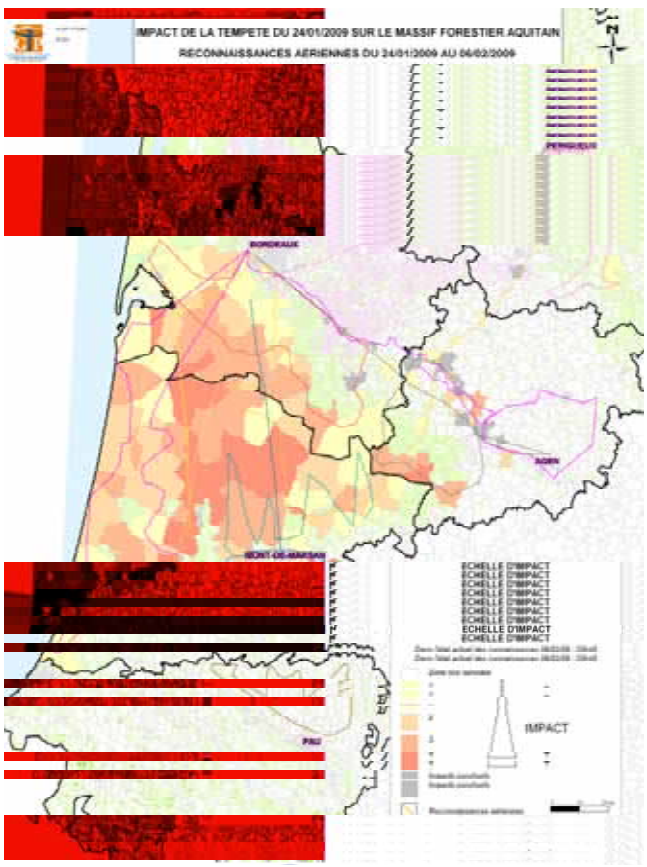

Onze missions de reconnaissance aérienne ont permis d'établir cette cartographie des zones touchées par la tempête Klaus.

place. *"Pour l'exploitation, ce n'est pas gagné non plus"*, renchérit Alain Dupin. Autre souci, les usines de transformation ne peuvent accueillir les bois abattus car leurs espaces de stockage sont largement occupés, à cause de la stagnation des ventes liée à la crise. *"Nous devons donc organiser des dépôts*, explique l'entrepreneur. *Nous travaillons sur ce point avec le ministère mais le temps que tout cela se mette en place, certaines de nos entreprises risquent d'avoir un trou d'activité durant le premier trimestre"*.

Dégager les pistes et stocker le bois

Au lendemain de la tempête l'urgence est au nettoyage des voies d'accès aux forêts (servitudes et voies de sécurité) par les professionnels. L'État débloque une enveloppe de 5 millions d'euros pour la réouverture de ces axes, coordonnée par la DFCI et gérée au plan local par les Associations Syndicales Autorisées (ASA) de DFCI. Dans les Landes, Benoît Boudonnec estime que les chemins et pistes répertoriés mesurent près de 20 000 km. *"La saison des feux de forêts commence dès le mois de février*, explique-t-il. *La végétation va pousser. Nous avons donc un risque accru d'incendies d'ici l'été"*. Le démarrage des chantiers est difficile car la météo est peu propice. *"La pluviométrie est importante*, constate Guy Duport. *Les réseaux de drainage sont bouchés. On n'est pas près de rentrer dans les forêts. Mais nous sommes mieux préparés psychologiquement qu'en 1999"* ; et mieux équipés. *"Depuis la dernière tempête, le parc de machines d'abattage aquitain est passé de 50 à 250 machines et nous avons 460 débardeuses"*, confirme Eñaut Helou, le délégué d'EDT Aquitaine. Dès les premières semaines qui suivent la tempête, le vaste chantier de déblaiement est activé. *"Les pistes sont en train d'être réouvertes avec les ETF, les militaires et la protection civile*, assure Benoît Bodennec. *On peut espérer que le réseau principal de près de 8 000 km de pistes soit accessible dans un mois"*. Il reste une question cruciale : que fait-on du bois ? *"L'urgence est de créer des aires de stockage sous aspersion d'eau pour le conserver*, explique Alain Dupin. *Un terrain militaire de 250 ha serait disponible du côté de Captieux, en Gironde. Mais est-ce judicieux de stocker le bois sur des sites éloignés des usines ?"*. Des points techniques restent à résoudre mais un principe semble acquis, celui de stocker principalement le bois de gros œuvre (bois de charpente, lambris, parquets...). *"En 1999, nous avions stocké beaucoup de bois de trituration, de moindre de valeur, une opération peu rentable économiquement pour nos entreprises*, explique Alain Dupin. *Cette fois-ci, l'objectif serait de stocker 10 millions de m³ de gros œuvre. C'est possible"*. L'opération pourrait prendre trois ans.

Quel avenir pour les entreprises ?

"Nous nous battons pour que toutes les entreprises puissent bénéficier des prêts bonifiés pour leur trésorerie. Ce qu'on ne sait pas encore, c'est par quel organisme ils seront soutenus ? Par Oseo ? ou d'autres organismes ?", précise Alain Dupin. Le plan va-t-il démarrer au plus vite. Les entrepreneurs de travaux forestiers souhaitent que les fonds puissent être débloqués le

plus rapidement possible pour palier un manque d'activité prévisible et qu'une filière d'exploitation soit mise en place rapidement. Un bras de fer a démarré avec l'État. Et le mot d'ordre des propriétaires serait de laisser le bois en l'état si aucune compensation n'est débloquée. De leur côté, les entrepreneurs négocient avec leurs donneurs d'ordres (les industriels) pour que les tarifs d'exploitation soient rehaussés de 30 % au dessus des prix habituels. *"Nos machines travaillent dans un milieu difficile*, explique Alain Dupin. C'est un mikado. *Nous avons plus de contraintes"*. Les entrepreneurs remettent également sur la table le débat sur la récupération de la TVA sur l'essence destinée aux tronçonneuses ; sans aucun doute le bon moment, car les machines tournent à plein régime. *"C'est le seul carburant sur lequel on ne peut pas récupérer la TVA*, assure Alain Dupin. *Pour nous, cela représente des dépenses importantes. Mais les négociations vont dans le bon sens. Si nous arrivons à obtenir cela, plus des prêts de trésorerie dans le premier trimestre qui vient, alors on pourra tenir"*. Pour l'entrepreneur forestier James Desaivres, Vice-Président d'EDT Midi-Pyrénées, *"il faudrait avant tout pouvoir différer les crédits actuels pour ne pas charger encore les entreprises"*. À suivre...

Les entreprises sont à pied d'œuvre pour dégager les servitudes et le voies de sécurité, en prévision d'éventuels incendies de forêts.

Frédéric Ripoche

À voir :
www.agriculture.gouv.fr
www.etfaquitaine.org
www.e-d-t.org (voir la bourse de travaux)

Kuhn investit 27 millions d'euros en Alsace

Le 22 janvier, Michel Barnier, ministre de l'Agriculture, est venu inaugurer le nouveau centre d'assemblage du groupe Kuhn. "*Coup de chapeau*" du ministre pour un investissement de 27 millions d'euros, sur la commune de Monswiller (57), un investissement qui aurait pu être délocalisé en Pologne. Le label Made in France existe encore.

Inauguré par Michel Barnier, ministre de l'Agriculture, Adrien Zeller, président de la Région Alsace et Guy-Dominique Kennel, président du conseil général du Bas-Rhin, le centre MGM (Montage de grandes machines) démontre que Kuhn continue son bout de chemin dans la filière agroéquipements. Pas d'euphorie pour autant, la modération reste l'une des valeurs du groupe. Pas d'euphorie et ce malgré le rachat en fin d'année de Blanchard et celui de la division presse du groupe Kverneland avec son *usine* implantée à Geldrop aux Pays-Bas. Pas non plus d'excès de pessimisme en cette période de crise financière, le groupe alsacien et son actionnaire croient en l'avenir de l'agriculture. En 2008, le chiffre d'affaires du groupe devrait progresser de 17 % pour atteindre 660 millions d'euros contre 565 millions en 2007. La France représente 35 % du résultat et l'Europe occidentale 35 %. Sur le précédent exercice, les ventes en Europe de l'Est et en Amérique du Sud ont pris leur envol. Pour autant, cet investissement alsacien de 27 millions d'euros sur la commune de Monswiller à deux pas de l'usine de Saverne traduit l'ambition du groupe. *"Ce centre d'assemblage traduit l'expression d'une ambition à long terme"*, souligne Michel Zieber le PDG du groupe. Il peut compter sur un actionnaire fidèle, qui ne mise pas sur une rentabilité immédiate. *"La crise actuelle ne doit pas contribuer à faire oublier le développement à long terme"*, assure Philip Moisiman de Bucher Industrie, l'actionnaire historique du groupe. Kuhn a résisté aux sirènes de la délocalisation, l'Alsace étant en concurrence avec la Pologne. Ce qui a fait la différence ? Outre l'engagement des collectivités, Kuhn mise sur la qualité de l'assemblage made in France et la qualité de son personnel.

En inaugurant le MGM, Michel Barnier a rendu un hommage à un investissement qui a résisté aux sirènes de la délocalisation.

Trois métiers de base, trois lignes de production

Le MGM assure trois métiers de base, la logistique, la mise en peinture des pièce et l'assemblage final. Ce

Le MGM est doté de trois lignes de production pour l'assemblage de grandes machines. Ici, un banc d'essai permet de vérifier le bon fonctionnement des éléments hydrauliques d'un semoir combiné de la gamme Moduliner.

Les techniciens et ingénieurs de Kuhn travaillent à la réduction du poids des engins pour diminuer les besoins en puissance.

nouveau centre d'assemblage est doté de trois lignes de production, il va notamment permettre d'accompagner la demande pour du matériel de fenaison de plus en plus large : à titre d'exemple il assemblera tous les andaineurs à double rotors de la gamme GA ou encore les combinés de semis Moduliner. *"Au fil des ans, la largeur des machines ne cesse de progresser. Les faneuses les plus vendues actuellement ont une largeur de travail de 8,50 mètres contre 7,60 mètres en début de carrière. Dans les andaineurs, on est passé de 4,10 à 6 m"*, déclare le directeur commercial de chez Kuhn pour illustrer la course à l'élargissement. Le MGM n'a pas vocation à produire pour l'export, il va alimenter l'Europe de l'Ouest comme l'Europe de l'Est ou même les autres continents : *"Le matériel de fenaison est assez universel contrairement à celui destiné au semis"*. Le nouveau centre de montage est avant tout flexible et doit pouvoir s'adapter à la demande du marché. Sa mission est de produire des outils personnalisés en fonction de la demande du client. Ultra-moderne et doté d'un magasin de pièces entièrement automatisé, il n'a pas pour autant vampirisé tous les investissements du groupe. L'usine de Saverne dispose d'un atelier de découpe laser en 3 D : un investissement de 800 000 euros.

Avec le projet One, les dirigeants associent l'ensemble du personnel aux objectifs du groupe. Chez Kuhn, on essaye de sensibiliser tous les salariés aux besoins des clients. D'autre part, ce projet One vise à mettre en place un label Kuhn pour que toutes les usines du groupe soient sur la même longueur d'ondes.

Désormais, le groupe compte 7 usines : deux usines en Alsace, l'usine Kuhn Huard à Châteaubriand, une à Chéméré, Kuhn Audureau à La Copechanière (85), une usine aux USA dans le Wisconsin, une au Brésil et une à Geldrop en Hollande.

E.L.D.

À la recherche de nouvelles compétences

Le Grenelle de l'environnement ouvre la voie à une nouvelle ère dans le monde de la prestation de services. Sans attendre cette loi, des entrepreneurs de travaux ont déjà innové pour se positionner sur le créneau des métiers verts. Recruter ou former une main d'œuvre qualifiée reste la clé du succès. Des entrepreneurs témoignent.

Le Grenelle de l'environnement va redessiner progressivement un monde agricole nouveau, un monde où les agriculteurs devront produire de façon "*écologiquement intensive*" : produire en réduisant l'utilisation de phytosanitaires, en limitant les rejets en CO_2, en consommant moins d'énergies fossiles et en respectant des certifications exigeantes impliquant des efforts en matière de traçabilité. Cette nouvelle ère offre de nouvelles voies à la prestation de services et notamment dans l'application des produits phytosanitaires (lire *EDT* 36 et 37). Même si les entrepreneurs n'ont pas attendu le Grenelle pour s'intéresser à l'environnement et à ses débouchés, les mutations à venir sont nombreuses et le monde des travaux agricoles ruraux et de la forêt n'est pas à part. Bref, les métiers verts ont de l'avenir et présentent de nouveaux marchés à ne pas négliger. Derrière la terminologie "*métiers verts*" se cache la prévention des pollutions, l'aménagement des espaces verts ou encore la protection de la biodiversité. Pour les entreprises de travaux, les métiers verts sont : l'épandage de boue, la réalisation de Spanc (Service public d'assainissement non collectif), les travaux dans des cours d'eau, dans des zones Natura 2000. L'environnement, c'est aussi le respect de cahier des charges ou des normes Iso. Reste à trouver une main d'œuvre formée et qualifiée, qui doit à la fois maîtriser le machinisme, la réglementation et notamment la mise en place de certifications et qui doit avoir des réflexes verts.

Philippe Largeau est entrepreneur dans la Vienne. "L'épandage représente 60 % de mon chiffre d'affaires", explique-t-il. Ne lui dite pas qu'il épand des déjections animales ou autre, "Nous épandons des matières fertilisantes pour des collectivités, des entreprises ou des agriculteurs", tient-il à souligner.

Le 5 février dernier, EDT a organisé à Paris dans les locaux de l'Anefa son troisième colloque emploi et compétences. Marie-Joseph Toulouse (à droite), Jean-Paul Dumont (au centre) et Philippe Largeau ont montré comment les entreprises de travaux s'adaptent à cette nouvelle ère où l'environnement prend de plus en plus de place.

Des entrepreneurs ont déjà anticipé l'évolution, ils ont déjà inventé depuis longtemps des "*métiers verts*". Faute parfois de trouver des jeunes bien formés aux enjeux de l'entreprise, il a fallu les former. Les entrepreneurs sont à la recherche de professionnels bien ancrés dans le monde des travaux et pas dans le côté "*contemplatif*" de la nature. L'environnement dans les

Un décalage entre l'aspiration des jeunes et le marché du travail

Vert is beautiful. Tous les jeunes rêvent aujourd'hui à la protection de l'environnement. Reste qu'actuellement, les aspirations des jeunes ne sont pas toujours en phase avec les besoins du marché et les besoins des employeurs. C'est ce que constate Brigitte Briel, coordinatrice du réseau Territoires Environnement Emplois. Même son de cloche chez Letizia Chlarore du ministère de l'Écologie : "Beaucoup de jeunes suivent des formations tournées vers la protection de la nature et de la biodiversité alors que les offres d'emplois se trouvent plutôt dans la maîtrise des déchets", constate-t-elle.

entreprises s'est avant tout du concret.

Former son personnel aux enjeux

C'est la cas notamment de Philippe Largeau, entrepreneur dans la Vienne. *"L'épandage représente 60 % de mon chiffre d'affaires"*, explique-t-il. Ne lui dite pas qu'il épand des déjections animales ou autre, *"Nous épandons des matières fertilisantes pour des collectivités, des entreprises ou des agriculteurs"*, tient-il à souligner. Bref, pour ce type de prestation, il faut du matériel précis pour épandre la dose convenable et au bon endroit. Il dispose de quatre engins automoteurs, un système de pesée intégré lui permet d'épandre de 1,5 à 20 tonnes par hectare. Il doit respecter des cahiers des charges très précis où à l'intérieur des parcelles. L'en-

"Les zones Natura 2000 représentent 6,8 millions d'hectares, les espaces gérés par les conservatoires régionaux d'espaces naturels 81 000 ha", a rappelé Delphine Bouquet d'EDT Bretagne lors du colloque emploi et compétences. Autant de zones où des entrepreneurs proposent des prestations de services innovantes basées sur le génie écologique.

Si au départ, des entreprises de travaux se sont diversifiées dans des chantiers environnementaux. Au fil des ans, ces prestations sont devenues essentielles.

treprise doit moduler les apports en fonction de la nature du sol. Pour être performant, il a investi dans des barres de guidage et dans l'autoguidage : deux machines sur quatre sont pilotées grâce au dGPS (signal GPS corrigé utilisé dans les applications agricole). Bref, Philippe Largeau doit compter sur des chauffeurs bien formés, qui en plus doivent avoir de bonnes connaissances sur la réglementation et notamment les cahiers d'épandage. Pour cela, il mise beaucoup sur la formation et chaque année il invite des intervenants extérieurs pour discuter avec ses salariés.

La formation des salariés, c'est aussi la voie qu'a choisi Stéphane Havard. Entrepreneur dans l'Eure-et-Loir, il a un créneau très spécifique : la culture de la pomme de terre. En fonction du chantier, le nombre de salariés peut varier de 8 à 180 ! Pour former, les saisonniers, il compte sur des permanents pour encadrer le personnel et sur l'Anefa avec des formations sur mesure ou encore la MSA pour intervenir sur des formations spécifiques. Les enjeux de formation sont importants, car derrière l'entreprise a un cahier des charges pointus : *"Nous avons des audits réguliers ou par exemple on doit pouvoir répondre à des questions très précises sur la traçabilité des pièces mécaniques : si l'on change une pièce on doit expliquer où et quand on les a achetées. Tous nos déchets doivent être recyclés et le cas échéant ils doivent être repris par des entreprises spécialisées dans leur recyclage"*. Bref, impossible de répondre à ce cahier des charges sans des salariés impliqués et bien informés.

Recruter des professionnels

Denis Monnier, entrepreneur de travaux viticoles dans le Vaucluse, mise aussi sur des collaborateurs bien formés. Son entreprise a choisi d'accompagner ou de guider une clientèle de viticulteurs vers une production biologique et biodynamique. *"La demande est forte dans ce créneau et même si toute notre clientèle ne se convertit pas au bio, elle cherche à réduire considérablement l'utilisation des produits de synthèse. L'absence de traitement implique d'être très pointu techniquement surtout comme 2008 avec une pression sanitaire élevée. Pour, la conduite en agriculture biologique, j'ai embauché un technicien d'un domaine qui maitrisait bien le sujet. Aujourd'hui, pour la biodynamie (1), j'ai procédé de la même façon. Il faut souligner que j'ai du mal à trouver des salariés qui savent à la fois conduire des vendangeuses de dernière génération et qui maîtrisent l'agriculture biologique"*, concède-t-il. Un léger reproche donc au monde de la formation. Pour gommer ce petit inconvénient, Denis Monnier travaille avec un centre de formation pour mettre en place des modules afin d'apprendre à maîtriser aussi-bien la conduite des engins que les techniques bio.

Revoir le management

Le respect de l'environnement pour Marie-Joseph Toulouse à la tête d'une entreprise dans le Nord-Pas-de-Calais se traduit par la mise en place de la norme Iso 14001 (lire aussi *EDT* 38). Pour mettre en place cette norme, l'entreprise a rejoint le groupe EDT Perspective, qui a fait appel à un cabinet spécialisé en formation. Pour rester au contact du quotidien des entreprises, les formations se déroulaient sur le site même de celles-ci. Ensuite, Marie-Joseph a multiplié les rencontres avec les salariés pour leur expliquer les enjeux : *"Aujourd'hui, notre entreprise a vraiment évolué et les rapports avec les salariés ont changé"*. Si au départ, certains salariés ont pu traîner des pieds et rechignaient à assister aux réunions, tout le monde semble aujourd'hui convaincu par la démarche. L'enjeu est essentiel : l'amélioration en continu. Une nécessité dans les moments que nous traversons où la seule garantie de durer est d'innover. Pour innover, il faut être formé et c'est là tout l'enjeu du moment.

E.L.D.

(1) La biodynamie, comme l'agriculture biologique, a pour but d'obtenir des plantes saines avec un rendement optimum, tout en évitant l'utilisation de produits de synthèse. En biodynamie, aussi bien qu'en agriculture biologique, les sols sont fertilisés au moyen d'une fumure organique, le compost. L'emploi d'engrais solubles, naturels ou non, et celui de pesticides de synthèse sont évidemment proscrits. La base de ces agricultures est l'emploi du compost, réalisé, pour l'essentiel, à partir de fumier, de déchets végétaux et de terre, en fait de toute substance naturelle végétale ou animale susceptible d'être décomposée par les micro-organismes et les êtres vivant dans le compost.

Rabaud

FILIÈRE BOIS/ENERGIE : Valorisez votre bois en bûches ou plaquette de chauffage

VIDÉOS sur www.rabaud.com

Fendeuses de Bûches de 4 à 40 tonnes avec treuil à chaîne

Combiné scie/fendeur : XYLOG 400

Nouveau

Grappin sur chargeur avant

Nouveau

Broyeurs de branches

Rabaud

Présent à INTERMAT du 20 au 25 avril 2009 Hall 2 - Stand B025 et Extérieur 5 - Allée L002

FILIÈRE CRÉATION ET ENTRETIEN DES VOIRIES

Stabilisatrices de sols

Nouveau

Epandeurs de Liants Puvérulents

Nouveau

Taille-Haies autoroutier : COBRAS 1400

SIMA 2009 PALMARÈS DE L'INNOVATION

INNOVATION 2009 à découvrir au salon SIMA

Balayeuses de voiries

RABAUD - Bellevue - 85110 Sainte-Cécile

Tél : 02 51 48 51 51 - Fax : 02 51 48 51 53 - info@rabaud.com

Toute notre gamme sur www.rabaud.com

Reform H 6 X et H 7 X, les passe-partouts

La société familiale autrichienne Reform cible des marchés spécifiques. Ses produits issus des contraintes montagnardes sont plutôt caractéristiques de niches agricoles ou de travaux publics. Les séries 6 X et 7 X constituent les dernières nouveautés.

En 2007-2008, l'entreprise a réalisé 58 millions de chiffre d'affaires sur un marché européen (Autriche 33 %, Suisse 31 %, France 9 %). Elle limite la sous-traitance aux organes dynamiques. Reform France a été créée voici trois ans. Indépendante de l'usine, sa structure commerciale travaille à la création d'un réseau de distributeurs et d'un référentiel d'utilisateurs dans l'Hexagone. Reform France ne vend pas en direct, mais par le biais de 15 concessionnaires. 1 800 matériels sont en service en France. Autres singularités, la polyvalence du matériel alliée à des partenariats avec des marques conceptrices de matériels périphériques : celles-ci adaptent une part de leur gamme aux spécificités et aux contraintes des porteurs Reform. La demande émane notamment des collectivités : ce marché occupe désormais 55 % des ventes (contre 30 % avant 2007) dans le cadre d'une progression du CA de 12 % l'an en France. L'objectif de Reform France vise d'ailleurs à pénétrer les collectivités dans cette même proportion. Ludovic Masciave, son directeur, constate une double dynamique, "*d'abord parce que le marché agricole est en phase de renouvellement de matériel ancien, ensuite parce que les collectivités sont en période de découverte des porte outils*."

Le Metrac H 6 X dispose de l'avancement en crabe. Son centre de gravité au plus bas ne l'empêche pas de disposer d'un relevage avant des plus satisfaisants.

L'ergonomie de la cabine de la série X a été entièrement repensée pour le confort et l'efficacité du conducteur.

Évolutions des deux familles

Les porteurs Reform se répartissent en deux familles : la série G est caractérisée par des boîtes mécaniques, la série H par des boîtes hydrostatiques. La gamme G, plutôt destinée à l'agriculture de montagne, est moindrement équipée : cabine ouverte, pneumatiques de 33", personnalisation à la demande. La gamme H6 et H7 a été pensée pour le marché des collectivités et elle est, bien entendu, homologuée sur route et ses cabines ont été voulues pour les conducteurs salariés, de l'autoroute, du rail et des territoires.

Les évolutions techniques qui ont donné naissance à la série X portent sur 15 points. Un grand nombre d'améliorations ont trait à l'ergonomie totalement revue de la cabine des quatre nouveaux modèles G 6 X, G 7 X, H 6 X, H 7 X. La rentabilisation d'un porteur et l'efficacité d'un conducteur sont réunis lorsque la cabine propose un espace de travail confortable. Le travail de voirie, par exemple, s'organise par tronçons et en continu. Le confort d'un espace de pilotage doit limiter les sollicitations inutiles et la fatigue ressentie en cours de journée.

Situations extrêmes

Les applications spécifiques de ces matériels justifient aussi le prix affiché à partir de 69 800 € HT pour un porteur de base. Avec ses quatre roues motrices directionnelles de série et son poids raisonnable, la machine est en sécurité jusqu'à 37 % de pente en dévers et 45 % face à la pente. Son centre de gravité est tellement bas que le distributeur assure l'impossibilité d'un renversement. En situation limite, le porteur tend à glisser mais ne se retourne pas. Le report de charge à l'avant (par délestage) s'appliquer en situation de forte pente

et/ou de respect de la structure du sol. La pression est inférieure à 200 grammes par cm². Cette série est utilisable dans les marais et elle est homologuée pour le déneigement.

Partenariats intermarques

Le partenariat avec des constructeurs spécifiques est destiné à exploiter au mieux les deux outils, le porteur et le périphérique. *"Le tandem entre deux marques assure à l'utilisateur une totale compatibilité entre les deux appareils, une coopération préalable en termes de conception des matériels, puis une véritable entente sur les termes du service après-vente"*, justifie Philippe Brunière, commercial responsable des grands comptes. À titre d'exemple, il cite : pour le fauchage – broyage la Noremat XP 2 000 EV est dotée d'un attelage spécifique et d'une transmission adaptée à la puissance des porteurs Reform. Pour la tonte d'espaces verts, Trimax propose une machine en 210 cm de large (distribution commerciale assurée par MGE) avec possibilité d'éjection latérale ou arrière avec bac de ramassage. Pour le déneigement, Villeton, a conçu une lame deux volets ou turbofraise au diamètre et à l'attelage spécifique du Reform.

La série X peut accueillir jusqu'à 4 circuits hydrauliques av. et ar. en option.

Guillaume Bélibaste

Caractéristiques techniques

Héritage montagnard

La série X est équipée de moteurs VM et de l'hydraulique Bosch. Elle est disponible en France dès mars 2009. Fauteuil inclinable à droite ou à gauche pour le conducteur afin d'épouser la pente, déplacement en crabe, déport de l'outil avant, croisement des ponts dans les passages creux, accès aux plus près des difficultés du terrain, les porteurs Reform limitent les déplacements d'engins spécialisés plus lourds et plus volumineux. Outre les éléments de commandes tous disposés à droites, le tableau de bord indique au centre les fonctions de travail, fait le point sur les quatre roues directrices. Le volant est réglable en hauteur et en profondeur. À cylindrée égale (2970 cm3), le moteur de la série X est désormais équipé d'un turbo. La gamme des G 6 X et H 6 X gagne 1 ch. (63 ch.), la puissance des G 7 X et H 7 X est portée à 70 ch. Le couple moteur passe respectivement de 195 Nm à 220 Nm et 250 Nm.

La boîte de vitesse a été modifiée : sa lubrification s'effectue sous pression, les roulements et les arbres ont été renforcés, les pignons voient leurs sections augmentées. Les arbres à cardans connaissent la même évolution avec un diamètre qui passe à 90 mm avec une fixation améliorée par pignons à denture fine. La prise de force assure 540 tours/mn à l'avant et à l'arrière. L'avancement est doté de nouveaux réducteurs avant et arrière avec une multiplication qui évolue de 80 % en passant de 1,55 initialement à 2,82 sur la série X.

Simplex équipe désormais le freinage pour augmenter la puissance de ralentissement assisté par un servofrein de 45 bars qui donne plus de souplesse à la pédale. Le blocage de différentiel répond à une commande électrohydraulique proportionnelle et il est affiché au tableau de bord. Les moteurs répondent aux normes Euro 3A. La pompe à eau, le ventilateur et l'alternateur sont desservis par une courroie unique poly-V dont la tension est automatique.

Hydraulique et relevage

L'alimentation hydrostatique et l'alimentation hydraulique sont assurées par deux réservoirs indépendants. La distribution hydraulique arrière est double de série, quadruple à la demande. La force de relevage s'échelonne désormais de 1 300 à 1 500 kg à l'avant et de 1 200 à 1 400 kg à l'arrière pour une charge autorisée similaire de 2 100 kg par essieu. Le poids total autorisé atteint 3 400 kg (soit 600 kg de mieux), tandis que le dispositif d'amortissement des vibrations à l'avant et à l'arrière est monté en série. Le pont avant est capable d'une forte oscillation par un effet "portique". Le relevage avant est posé sur l'essieu avant.

Poids mort systématique

Augmentation de puissance, solidité des composants, l'empattement s'en trouve aussi globalement reporté de 25 mm à l'avant et de 20 mm à l'arrière. Le porteur nu équipé en pneumatiques de 31" occupe une largeur de 1 995 mm. Cette emprise est de 2 020 mm et de 2 160 mm une fois chaussé en 33" et 425 respectivement. Le rayon de braquage n'excède pas 3,55 m. Les pneumatiques de 31" sont conseillés pour des allures échelonnées entre 2,9 et 35 km/h et des vitesses rampantes de 1,3 à 5,3 km/h. Ceux de 33" sont conseillés pour des allures comprises entre 3,1 et 38 km/h et des vitesses rampantes de 1,4 à 5,7 km/h. Les dimensions 425 pour 3,3 à 40 km/h et des vitesses rampantes de 1,5 à 6 km/h. La roue arrière gauche est systématiquement à demi remplie par de l'eau afin de constituer un poids mort sous le réservoir à carburant, afin d'assurer l'équilibre du porteur en compensant la perte de poids liée à la consommation de celui-ci. La capacité du réservoir de 80 litres répond à la consommation d'une journée de travail en continu.

Circulation routière : les entrepreneurs demandent une harmonisation européenne

Difficile de circuler sur les routes pour les entrepreneurs européens. Les gabarits de leurs engins ont du mal à s'insérer dans un trafic de plus en plus dense avec des aménagements routiers qui sont loin de leur faciliter la tâche. Chaque membre de l'Union européenne applique ses propres règles en matière de code de la route.

Difficile de trouver une place sur la route avec ce type d'engin agricole. Les entrepreneurs souhaitent que l'on ne les oublie pas sur la route ni dans les aménagements des routes ou des agglomérations rurales.

Les entrepreneurs européens ont un point commun : ils sont confrontés à l'agrandissement considérable des exploitations agricoles. Au fil des ans, leurs déplacements se sont encore allongés pour répondre aux besoins de leur clientèle agricole et le tout avec bien-entendu un équipement de plus en plus puissant, de plus en plus large. *"L'exigence du meilleur prix fixée par le consommateur européen implique des exploitations agricoles de plus en plus importantes et donc pour les exploiter du matériel qui suit cette même logique. La filière agro-équipement doit s'adapter à cette donne en proposant du matériel de plus en plus large et plus puissant"*, souligne Michael Horsch, le fondateur de la société qui porte son nom à l'occasion du débat organisé par la Ceettar (confédération européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux) dans le cadre du Sima 2009. Rouler avec des tracteurs, des engins de récolte dans des routes de campagne, traverser des petites agglomérations truffées de rond-points, de gendarmes couchés devient un vrai chemin de croix pour les entrepreneurs et leurs salariés. Pas facile non plus de s'insérer dans la circulation routière de plus en plus dense avec des engins de plus en plus volumineux : *"Au quotidien, on doit apprendre à slalomer entre les pots de fleurs. Pour un pays touristique comme la France. la mise en valeur des communes est une bonne chose, mais on ne doit pas nous oublier, nous et nos engins, ou alors il faut nous prévoir une voie de délestage. Nous devons nous faire entendre auprès des collectivités territoriales"*, déclare Gérard Napias, président d'EDT et de la Ceettar. Présenté à l'occasion du débat, le travail de Cumela (fédération des entrepreneurs des Pays-Bas) illustre à merveille ce casse-tête. Comment faire quand une arracheuse à betteraves automotrice rencontre un autre véhicule sur une petite route de campagne ? Comme fait-elle pour s'insérer dans la circulation ? Aujourd'hui sur des routes champêtres, on trouve des vélos comme des engins de récolte massifs. D'ailleurs, en Hollande, les convois agricoles ont le droit de circuler sur des pistes cyclables. En France, la réglementation routière distingue les convois du groupe A et ceux dits du groupe B. Pour le groupe A, la largeur du convoi est comprise entre 2,55et 3,50 m et la longueur est inférieure à 22 m. Il n'est pas nécessaire d'avoir un véhicule d'accompagnement ni des plaques "Convoi agricole". Rentrent également dans le groupe A, les ensembles de petite largeur qui ont un outil porté attelé à l'avant de moins de 4 m, ou un outil porté à l'arrière d'une longueur inférieure à 7 m. Pour le groupe B, la largeur est comprise entre 3,5 et 4,5 m ou la longueur comprise entre 22 et 25 m. Ces convois doivent être accompagnés d'un véhicule d'accompagnement avec des plaques convois agricoles.

Pas d'harmonisation en Europe

Enfin, la notion de convois exceptionnels s'applique pour des largeurs supérieures à 4,5 m ou une longueur de plus de 25 m. Lorsqu'il y a des dépassements en largeur de plus de 2,55 m, le convoi doit être signalé par deux panneaux placés aux extrémités latérales vers l'arrière du véhicule et deux panneaux placés aux extrémités latérales vers l'avant du véhicule (panneaux réfléchissants à bandes blanches et rouges). À défaut, des feux d'encombrement peuvent être mis en lieu et place de ces panneaux. Dans les autres pays européens, ces textes sont totalement différents et la réglementation n'a rien à voir. "En Allemagne, il

Notre plus belle invention, votre rentabilité.

Nos médailles ?

En 78 ans, Fendt a reçu les plus hautes distinctions pour ses apports technologiques au machinisme agricole.
Ces innovations, nous les avons systématiquement déployées sur nos gammes.
D'année en année, nos matériels ont gagné en polyvalence, en fonctionnalité, en puissance et toujours en fiabilité.
Aujourd'hui nous vous offrons un outil qui consomme peu, dure longtemps et conserve sa valeur.
Travailler avec ces certitudes, c'est s'ouvrir de nouvelles perspectives.

www.rentabili-tv.net by FENDT
LE SITE QUI STIMULE VOTRE RENTABILITÉ

AGCO Your Agriculture Company **FENDT** est une marque déposée d'AGCO Corporation

Castrol Partenaire de Fendt

www.fendt.fr

FENDT
Voir plus loin

est possible de circuler avec des ensembles tracteurs remorques et outils homologués à 50 km/h", souligne notamment Klaus Pentzlin, président du BLU (fédération d'entrepreneurs allemands) lors de la conférence organisée dans le cadre du Sima. Outre-Rhin, les notions de gabarit routier n'ont rien à voir avec la législation française. De plus, la réglementation qui s'applique aux ensembles homologués au dessus de 50 km/h s'approche de celle des poids-lourds, avec permis de conduire et contrôle technique. Ces convois doivent être équipés d'un tachymètre, qui enregistre la durée de fonctionnement des engins. Les chauffeurs ne peuvent pas conduire plus de 8 heures, une notion pas forcément compatible avec la profession d'entrepreneur. Au Danemark, l'intervention de Kjeldal Mogens illustre encore ce constat, il n'existe aucune harmonie sur le code routier des engins agricoles. *"Ce manque d'harmonisation de la réglementation européenne constitue un véritable casse tête pour les entrepreneurs de travaux agricoles qui habitent sur les zones frontalières où les engins peuvent intervenir dans plusieurs pays"*, poursuit Johan Van Bosch, secrétaire général de Landbouw service (fédération des entrepreneurs de Belgique). Cette harmonisation devient vitale car dès 2010, les services vont se libéraliser en Europe.

Au Sima, la Ceettar (confédération européenne des Entrepreneurs de Travaux Techniques Agricoles et Ruraux) a débattu sur la place des engins agricoles sur la voie publique. En Europe, la législation n'est pas encore harmonisée.

Des fonctionnaires français tatillons

Les entrepreneurs ne sont pas les seuls à souffrir d'un manque d'harmonie, c'est l'ensemble de la filière agro-équipement qui en subit les conséquences. *"Concernant la législation routière et l'homologation routière, les fonctionnaires français sont de plus en plus tatillons. Après des années assez laxistes, tout devient vraiment très compliqué. Faut-il y voir une forme de protectionnisme ?"*, s'interroge Mickael Horsch. Pas facile pour les constructeurs de l'agro-équipement de se retrouver dans la législation européenne et de répondre aux multiples cahiers des charges fixés par l'administration de chaque membre de l'union. C'est d'autant plus vrai que la plupart des constructeurs ont une envergure mondial.

E.L.D.

ENTREPRENEURS des Territoires MAGAZINE

Bulletin d'abonnement

◯ Je suis adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif «spécial adhérents» pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 25 €

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

❒ Je souhaite recevoir une facture acquittée

Entrepreneurs des Territoires
44 rue d'Alésia - 75014 Paris
Pour tout renseignement :
Tél. 01 53 91 44 98

◯ Je ne suis pas adhérent au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne pour 1 an (soit 8 numéros), au prix de 47 €
Je joins mon règlement :
❒ Chèque bancaire à l'ordre des Editions Fitamant
❒ Carte bancaire N°
Date de validité
❒ Je souhaite recevoir une facture acquittée

EDT 39

Editions Fitamant - Rue Menez Caon
BP16 - 29560 Telgruc sur Mer
Pour tout renseignement :
Katell Fouron - Tél. 02 98 27 37 66

Société :
Nom : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Tél. : Fax :
E-mail :

Activité
◯ Entrepreneurs de travaux agricoles
◯ Entrepreneurs de travaux forestiers
◯ Entrepreneurs de travaux ruraux
◯ Entrepreneurs de travaux publics
◯ Concessionnaires
◯ Constructeurs de matériel
◯ Centre de formation
◯ Autres : (préciser)

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

Pulvérisation des villes et pulvérisation des champs

Le désherbage pour les collectivités peut être un créneau intéressant pour se diversifier. Il faut alors être capable de répondre à leurs objectifs : limiter la pollution d'origine chimique. De nombreux moyens sont mis en œuvre pour tenter de réduire le nombre de traitements phytosanitaires. Même s'il est moins fréquemment utilisé, le pulvérisateur reste un outil essentiel et les entrepreneurs ont un savoir-faire à faire valoir.

Comme pour la pulvérisation agricole, la réglementation concernant la pulvérisation citadine a fortement évolué ces dernières années. Depuis le premier janvier 2007, l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite à moins de six mètres des cours d'eau représentés sur une carte IGN. Depuis le 1er juillet 2007, l'application est interdite à moins d'un mètre de toute autre zone riche en eau (fossés, pièce d'eau, puits, forage, zones régulièrement inondées). Ces distances peuvent être plus importantes pour certains produits. Le traitement direct des bouches d'égout, des avaloirs et des caniveaux est également interdit. Les peines encourues pour le non respect de ces règles peuvent être très lourdes. Elles peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement. Pour les parcs de grande surface ou les terrains de golf, les appareils de pulvérisation ressemblent à des appareils de grande culture en miniature. Pour les autres applications, la pulvérisation s'effectue manuellement avec une buse simple ou une rampe très courte.

Une manipulation plus délicate que dans le secteur agricole

La réglementation est alors d'autant plus difficile à respecter que les techniques de pulvérisation sont plus délicates à maîtriser.

Pour effecteur un travail de qualité, quel que soit l'appareil, il faut réaliser un mélange eau produit de traitement homogène et bien proportionné, choisir une buse de qualité qui fournira un débit adapté au traitement et aux conditions climatiques, définir une pression optimale pour que la buse puisse exprimer toutes ses qualités en produisant un spectre de gouttes homogène, respecter une hauteur de pulvérisation constante par rapport à la cible pour assurer la meilleure répartition transversale, maîtriser la vitesse d'avancement pour optimiser la répartition longitudinale et enfin respecter une distance entre passage judicieusement définie, pour éviter les surdosages ou les sous dosages sur les zones de recoupement. L'observation des pratiques montre que ces règles sont rarement bien appliquées. Les mélanges

De nombreuses versions de pulvérisateurs simples mais pratiques sont proposées aux utilisateurs.

sont bien souvent effectués sans précaution avec des dosages approximatifs. Le choix et le renouvellement des buses et même leur montage et leur entretien est rarement une préoccupation. Le choix de la pression initiale n'est pas toujours judicieux et son maintien durant tout le traitement est parfois bien difficile à obtenir, surtout avec des appareils à pression préalable. La hauteur de pulvérisation n'est pas toujours prise en compte, elle est, de plus, difficile à maîtriser lorsque la végétation présente de fortes irrégularités. La vitesse d'avancement étant bien souvent liée aux enjambées de l'utilisateur qui marche, elle ne fait l'objet d'aucun contrôle rigoureux. Le jalonnage étant bien souvent impossible, les recoupements irréguliers sont particulièrement nombreux. À cela s'ajoute le fait que la végétation à traiter est parfois très irrégulière, ce qui génère des zones traitées inutilement. C'est enfin la nature du sol qui favorise la percolation des produits et sa perméabilité qui favorise le ruissellement.

Les pompes de dosage sont beaucoup plus d'intéressantes pour les collectivités que pour les exploitations agricoles.

Ce constat doit nous amener à penser que si certains critiquent les méthodes de pulvérisation en agriculture, il y a sans doute beaucoup plus à dire sur la pulvérisation citadine. Les entrepreneurs ont donc une carte à jouer pour faire reconnaître leur savoir-faire. Les surfaces traitées sont certes moins importantes, mais les mauvaises conditions d'application peuvent générer des pollutions beaucoup plus fortes sur de petites parcelles.

Plusieurs solutions de substitution

À l'avenir, une piste de réflexion consiste à imaginer des équipements capables de remplacer le pulvérisateur. Deux solutions semblent particulièrement bien adaptées. Il s'agit du binage et du désherbage thermique que nous avons traités dans un précédent numéro. Pour ce qui est du binage la solution est simple mais elle augmente sensiblement le temps de main d'œuvre donc le coût de l'entretien.

D'autres solutions sont à l'étude mais n'ont pas encore passé le stand de la commercialisation. C'est le cas par exemple d'un système de désherbage électrique étudié par le Cemagref. Si l'idée n'est pas nouvelle, l'évolution des technologies permettra sans doute de mettre au point des machines performantes. Le principe consiste à repérer les mauvaises herbes par vision artificielle. Une fois repérées, les taches vertes sont sélectionnées selon leur taille et leur position. Les informations sont transmises à un ordinateur qui commande un bras manipulateur. Celui-ci envoi alors une décharge électrique sous haute tension (20 000 V). Le courant de faible intensité circule alors dans la plante pendant quelques millisecondes. Il détruit les cellules jusqu'aux racines en quelques jours.

Même si ces technologies semblent prometteuses, elles ne résolvent pas tous les problèmes. Il reste souvent nécessaire de faire appel au pulvérisateur pour d'autres types de traitements. Améliorer les performances des pulvérisateurs classiques semble donc être une excellente solution.

Le pulvérisateur reste souvent incontournable

Soumis aux mêmes règles de construction que les appareils agricoles, les pulvérisateurs citadins récents permettent de mieux maîtriser les débits et les doses. L'électronique, qui a envahi les matériels agricoles, a fait également évoluer les appareils citadins. On voit par exemple apparaître des appareils à débit proportionnel à l'avancement installé sur de petits automoteurs comme les quads. Les réglages sont plus rapides et plus simples et les manipulations mieux sécurisées, même pour des utilisateurs peu initiés. L'électronique offre également des perspectives nouvelles. C'est le cas par exemple de certains

appareils de désherbage sélectif capables d'effectuer une détection infrarouge des mauvaises herbes et de limiter l'action du pulvérisateur à la zone détecté. Il est alors possible de faire de substantielles économies de produit et par la même occasion de réduire sensiblement la pollution. Cette rampe de désherbage peut être installée en complément de tout matériel de pulvérisation existant.

L'utilisation d'appareils à injection directe, qui n'a pas beaucoup de succès dans le secteur agricole, offre des possibilités beaucoup plus intéressantes en ville. La pompe doseuse aspire le produit pur ou un pré-mélange dans un récipient indépendant de la cuve principale et l'injecte directement dans la rampe de pulvérisation. Cette pompe doseuse est entraînée directement par le flux d'eau qui passe dans la rampe, son débit est donc proportionnel. Pour l'emploi urbain cette solution s'avère particulièrement intéressante. Il n'y a pas de mélange à préparer, une fois réglé, le dosage est précis et régulier quelque soit l'utilisateur. La cuve, ne contenant jamais de produit de traitement, peut servir à d'autres usages comme l'arrosage des plantes et ne présente jamais de risque de débordement. La pulvérisation peut s'arrêter à tout moment sans laisser de fond de cuve difficile à traiter. Le changement fréquent de produit n'est pas simple avec ce type de pompe. Cela ne présente pas un inconvénient majeur, comme c'est le cas sur les matériels agricoles, puisque le nombre de produits utilisés est plus réduit. Il est cependant souvent intéressant de prévoir deux pompes doseuses.

À la complexité des solutions techniques disponibles, s'ajoute la grande diversité des adaptations demandées par les professionnels. Entre l'appareil porté par l'utilisateur et le pulvérisateur de type agricole attelé à un tracteur de petite taille, de nombreuses versions doivent être disponibles. Cela va de la brouette de pulvérisation au montage sur camion en passant par l'adaptation sur quad ou sur véhicule utilitaire.

Gérard Vromandt

L'usage de certaines buses à faible débit utilisables en vigne peut être envisagé en collectivités.

Broyeurs de compost : des matériels de pro

Entre faire du compost chez soi et monter une unité industrielle, la différence est grande et l'approche technique très nettement différente. Produits compostés, volumes traités, type de produit final voulu, sont autant de questions importantes à se poser. Un des matériels essentiels reste le broyeur qui est la première étape dans le processus.

Le compost peut être réalisé à partir de nombreuses matières premières, mais les déchets verts et les déchets ligneux sont prédominants, même si dans certains cas des boues de stations d'épuration sont également utilisées. La conception d'une unité de compostage est une affaire de spécialistes qui doit être réfléchie dans toutes ses phases de mise en œuvre. Des sociétés se sont spécialisées dans l'ingénierie du compostage fournissant des solutions "clés en main". Elles sont parfois distributeurs également des matériels liés au compostage. Ces différentes matières premières ne nécessitent pas le même matériel de broyage pour les préparer car on imagine que le travail est différent pour du branchage fin ou une traverse de chemin de fer ou une souche. Globalement, on sépare ces broyeurs en deux catégories, les broyeurs lents et les broyeurs rapides. Ils diffèrent principalement par la vitesse de rotation du rotor qui dans le premier cas ne dépasse pas 50 tr/mn, alors que pour la deuxième catégorie elle se situe selon les modèles entre 400 et 1 500 tr/mn (cette catégorie se rapprochant plus des broyeurs de plaquettes). Les broyeurs rapides sont adaptés au traitement des déchets verts de dimension pas trop importante, alors que les broyeurs lents se destinent au traitement des plus gros bois, au bois de récupération et plus généralement aux produits hétérogènes.

La taille de ces broyeurs est variable et les caractéristiques diffèrent sur le volume traité et le rendement horaire (40 à 120 t/h) et par là même par la puissance (300 à plus de 800 ch.). Ce sont systématiquement des matériels tractés, montés sur châssis routier et équipés d'un double, voire triple essieu pour les plus gros. Il existe néanmoins d'autres versions, à chenilles, sur berce pour camions à bras ou stationnaire à poste fixe en version électrique. Comme pour les broyeurs de plaquettes, ils sont munis d'une motorisation qui sert à l'entraînement des différents organes et principalement le rotor, très demandeur en puissance. Principal organe de ces broyeurs, le rotor a une largeur le plus souvent comprise entre 1 m et 1,50 m. On trouve certains modèles avec deux rotors longs (2,50 m ou plus) situés à la base de la trémie d'alimentation qui est chargée par le haut (cette solution ne nécessite pas de tambours d'alimentation avant le rotor). Les rotors diffèrent également entre les broyeurs rapides et lents. Pour les premiers, ils sont en général lourds à forte inertie, et le plus souvent équipés de marteaux mobiles. Les seconds sont généralement équipés de rotors longitudinaux à couteaux ou dents, montés en spirale sur le rotor. Dans tous les cas, la granulométrie (qui peut être très variable selon les modèles mais avec une fourchette extrême de 25 à 250 mm, cette dernière étant réservée aux déchets plutôt destinés à l'incinération) est réglable en continu par l'intermédiaire du positionnement d'une grille (broyeur rapide) ou de contre-dents ou contre-couteaux qui sont écartés plus ou moins du rotor pour assurer un broyage plus ou moins fin. Dans le cas des grilles, différents types peuvent être disponibles et qui permettent de s'adapter au type de produit travillé et à la granulométrie souhaitée. Le produit "fini" est ensuite évacué par un convoyeur à bandes pour être mis en tas. La matière première broyée destinée à réaliser du compost à destination commerciale doit en général subir un criblage pour éliminer les morceaux plus gros qui peuvent être ensuite recyclés pour être de nouveau broyés. Quant à l'alimentation de ces broyeurs, elle se fait par grue ou chargeur sur un tapis d'alimentation ou directement dans une trémie au-dessus du ou des rotors, cette trémie pouvant avoir la forme d'un bol ou d'une caisse (rotors longs).

Une offre assez large

Les constructeurs de ce type de broyeurs sont assez spécialisés, même si certains sont connus dans le domaine des broyeurs de plaquettes. C'est le cas de Willibald distribué par Hantsch qui commercialise également les broyeurs lents Komptech. Le premier est spécialisé dans les broyeurs rapides avec la série MZA qui comprend les modèles 2 400, 4 300 et 4 800, le second ayant vu un certain nombre d'évolutions comme le tambour d'alimentation avec vérin hydraulique, la vitesse d'avancement du tapis proportionnelle au régime moteur, un convoyeur d'éva-

cuation métallique insensible aux projections, un tableau de commandes par touches sensitives. Parallèlement, Willibald propose les broyeurs SR 5 000 (520 ch.), série lourde (50 à 80 t/h) avec une ouverture de un mètre, une grille de calibrage de nouvelle génération pour optimiser la granulométrie par radiocommande, comme pour la qualité du broyage (réglage de la contre-coupe). Le rotor est équipé de 16 marteaux lourds au carbure de tungstène. Il est équipé d'un tambour magnétique pour le déferrage. Quant aux broyeurs lents Komptech, ils sont au nombre de trois, avec d'abord le Terminator, plus destiné aux déchets hétérogènes, disponibles avec plusieurs types de rotor et le réglage en continu de la contre-coupe. Vient ensuite le Crambo à deux rotors longitudinaux (2,80 m pour un diamètre de 61 cm) équipés de 134 dents (différents types), plus adapté au traitement du bois, disponible en différentes versions mobiles ou stationnaires. La granulométrie est réglée par les grilles de calibrage à dépose rapide. Il est proposé en trois modèles de 330 à 583 ch. et des débits de 60 à 120 t/h. Enfin vient le Rasor, mais qui est plus un broyeur secondaire destiné à l'affinage.

Noremat assure désormais la distribution sous sa marque des broyeurs Jenz. Ce constructeur allemand également, propose une gamme complète sous l'appellation Valormax avec 4 modèles permettant des rendements de 25 à 350 t/h pour des puissances de 100 à 610 ch. Ils sont équipés d'un rotor classique à marteaux mobiles ou lames fixes (14 à 42 selon les modèles), d'un diamètre de 620 à 1 120 mm pour une largeur d'alimentation de 300 x 800 à 960 x 1 620 mm. Les rotors tournent à une vitesse élevée de 930 à 1 490 tr/mn selon les modèles.

W41TP distribue en France les broyeurs Doppstadt qui propose aussi bien des modèles lents que rapides. Les premiers sont la série DW avec quatre modèles pour des puissances de 204 à 476 ch. équipés d'un rotor de 2 à 3 m de long pour un diamètre de

Noremat distribue désormais les broyeurs Jenz sous sa propre marque. La série Valormax comprend plusieurs modèles de broyeurs rapides.

600 ou 800 mm tournant à 30 à 35 tr/mn et équipé de 14 à 21 dents. Les broyeurs rapides sont représentés par la série AK avec 4 modèles de 204 à 609 ch. avec un rotor transversal de 1,48 m à 1,75 m (pour un diamètre de 900 à 1 100 mm) équipé de 16 marteaux pouvant être remplacés par 28 dents. Les vitesses de rotation sont de 1 000 à 1 200 tr/mn.

On peut signaler également les broyeurs américains Duratech distribués par Vercom avec une gamme complète de 325 à 860 ch. et dont la particularité est d'avoir une alimentation par bol cylindrique au-dessus du rotor. Vercom distribue également le pré-broyeur à double rotor Haas HDW. De son côté, Greenpro propose le broyeur MGS 450/814 d'une puissance de 330 kW, équipé d'un rotor à marteaux de 1,45 m pour un diamètre de 850 mm (diamètre maxi de 450 mm) et tournant à 400 tr/mn. Il permet des rendements nets matériau broyé de 50 à 100 m³/h. On peut citer encore les broyeurs Hammel commercialisés par différents distributeurs en France (Medi Mat, Payant, OCD Recyclage, Mati's, DRE).

Olivier Fachard

Déchiqueteuse KOMPTECH CHIPPO 500 par prise de force

Déchiqueteuse WÜST SC 796 sur camion

Broyeur forestier AHWI UZM700 sur tracteur Fendt 936

Chenillard AHWI RT400

www.agence-appui.fr - 02/08

Broyeurs forestiers et déchiqueteuses

Spécialiste des techniques de broyage et d'entretien forestier, HANTSCH propose une gamme complète de broyeurs forestiers, chenillards et déchiqueteuses mobiles.
Applications : exploitations forestières, déblais de coupe, pistes de débardage, déforestation, broyage de bois sur pieds, broyage de souches arrachées, préparation de sols, production de plaquette forestière pour la filière bois énergie.
Conseil, formation , SAV et suivi d'utilisation garantis. Nous avons la solution adaptée à vos besoins.

HANTSCH
TECHNIQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

B.P. 2 - Z.I. - 67521 Marlenheim Cedex - Tél. 03 88 87 52 53 - Fax : 03 88 87 53 00 - info@hantsch.fr - www.hantsch.fr

MÉTÉO

Météo : quel temps fera-t-il demain ?

Vent, pluie, température, taux d'humidité,... le temps qu'il fait conditionne jour après jour la plupart des travaux agricoles. Pour les entrepreneurs, la lecture des prévisions météo joue un rôle crucial dans l'organisation du travail. Comment s'informent-ils ? Que recherchent-ils ? Quels sont les services existants et leur fiabilité ?

On ne présente plus Météo France. Service public, sous tutelle du ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire, c'est notre informateur national, celui qui vient d'abord à l'esprit quand on évoque la météo. Pourtant, la révolution internet – qui a profondément changé les modes de communication et permis de décupler les sources d'informations – a aussi modifié le secteur de l'information météorologique. Aujourd'hui plusieurs sociétés privées proposent des services pouvant intéresser les professions du monde agricole. Elles s'appellent Plein Champ, Météo Consult ou encore Terre-net. Bien-sûr, toutes font le vœu de servir le client le plus précisément possible. De leur côté, les entrepreneurs n'hésitent pas à multiplier les sources de renseignements, en particulier dans les moments où les enjeux sont de taille, comme en période de traitements ou récoltes ; car une image – réelle ou caricaturale – reste ancrée dans les esprits, celle d'une météo manquant souvent de fiabilité. Quoi qu'il en soit, les entrepreneurs y sont quotidiennement accros, comme dans toutes les professions liées à la nature.

Multiplier les sources d'informations

"Dans le cadre des traitements phytosanitaires, je suis très attentif aux informations du vent et de la pluviométrie", explique Bernard Georgeon. Cet entrepreneur de travaux viticoles, installé à Segonzac en Charentes (lire aussi *EDT* n°18), est un assidu des prévisions météo, en particulier du mois d'avril jusqu'aux vendanges. Pour cela, les informations générales de Météo France diffusées sur la toile ne lui suffisent pas. Pour être informé au plus près géographiquement de son lieu de prestation, l'entrepreneur doit encore contacter par téléphone la station départementale de l'opérateur public, située à Cognac. Dominique Rousselière, responsable des produits Météo France à destination du monde agricole confirme cette nécessité et détaille le fonctionnement du système pour le net. *"L'analyse est faite à trois niveaux*, explique-t-il. *D'abord les données issues des stations automatiques, arrivent à la direction de production, à Toulouse, où elles sont traitées, puis mis en ligne. Un nouvel affinage est réalisé par nos sept stations inter-régionales, donnant naissance au bulletin PréviInfo. Un autre affinage est encore réalisé à un échelon départemental, fournissant le bulletin PréviExpert"*. Mais Bernard Georgeon ne se cantonne pas au "*canal historique*". Il parcourt également Météo Consult sur le net, qu'il juge assez fin dans les prévisions, mais sans aller plus loin que l'abonne-

Quel temps fera-t-il demain ? Plusieurs opérateurs proposent des outils et des informations météo pour l'agriculture. Pleinchamp, MétéoConsult ou Météo France sont les plus cités par les entrepreneurs.

Fax, mail, minitel, téléphone, tous les supports sont possibles pour être informé au bon moment. Mais la consultation de info météo grand public radio ou télévision font toujours partie des habitudes.

ment gratuit de base. Enfin, c'est encore Agro-météo, le service internet de prévision du fabricant de produits phytosanitaires Syngenta qui a sa préférence, celui-ci proposant conjointement une aide à la décision pour les traitements. *"Je l'ai mis en lien favori sur mon ordinateur*, assure-t-il. *En cas de mauvais temps attendu, je regarde toujours leurs prévisions"*. Et en un clic de souris l'information est donnée. *"Là, j'ai de la pluie en fin d'après-midi*, décrit l'entrepreneur. *Il est conseillé de ne pas faire de traitement à partir de 14 heures. Demain des gelées sont prévues et on préconise de ne pas pulvériser"*. En cas de fort mildiou comme en 2007, Bernard Georgeon n'a pas hésité à recourir à différents services météo pour contrer au mieux la maladie. Sur une série d'anti-mildiou prévu en prestation, il a pu anticiper les traitements de 24 à 48 heures à l'avance, avec l'accord de ses clients ; une méthode qui s'est avérée efficace. Quant à la protection des vignes contre les grêles, l'entrepreneur adhère à l'association nationale d'Étude et de Lutte

Fax, mail, minitel...

Chez Daniel Poulain, entrepreneur de travaux agricoles à Ruffeveille, au sud de la Manche, "le climat est assez chaotique, en particulier au moment des moissons". Dans ce cas l'entreprise adapte son activité presque au jour le jour, sans certitude de celle du lendemain. Avec Météo France, qui a découpé le département en trois zones, l'entrepreneur a essayé plusieurs méthodes. "J'ai comparé internet et le minitel et je trouve que le 3615 code Météo France, est plus fiable", estime-t-il. "Minitel, fax ou téléphone, nous avons pourtant la même qualité de service, assure de son côté Dominique Rousselière, à Météo France". Eric Mas de Météo Consult, confirme également que l'information ne change pas quelque soit le support utilisé, mais nuance le propos. "Il se peut qu'une information lu ait parfois plus de finesse aux yeux de certains utilisateurs, qu'une simple lecture de carte", précise-t-il. À chacun de trouver son vecteur de réception, en fonction de ses attentes. Aujourd'hui, la palette est large : fax, mail, minitel, short message service (SMS), destiné au téléphone mobile GSM ou 3G. Sur ce dernier, symbole du nec plus ultra de la téléphonie mobile, pouvant recevoir de la vidéo et du son, Météo France notamment propose des informations de veille. "Nous avons un service d'avertissements, comme le suivi du risque orage sur l'heure à venir, avec possibilité de visualisation, explique Dominique Rousselière. Aujourd'hui il ne s'agit plus seulement d'aller chercher l'info mais plutôt de la recevoir".

Une pluie d'informations

Température au sol, température du sous-sol, précipitations, alertes diverses, informations sur le vent, le soleil, la lune, taux d'humidité, évapo-transpiration des plantes (ETP), de nombreuses données sont présentes sur les sites de renseignements météo comme chez pleinchamp.com qui revendique son expérience en agriculture et sa place de premier site du secteur en terme de fréquentation selon Sophie Caron, sa rédactrice en chef (5 millions de pages vues en 2009). Il propose une kyrielle d'outils d'aides à la décision : calcul d'assèchement de l'herbe, croissance des plantes, ventilation de silo, calcul d'humidité, période de traitements... Pour avoir leurs produits météo, ces sites d'informations agricoles achètent généralement leurs données à l'extérieur, comme par exemple auprès de Météo Service, en Belgique, qui lui-même achète sa "matière première météo" auprès d'Ecomet, groupement des instituts météorologiques nationaux européens, créé pour la vente en commun de certaines informations météo. Une fois acquises, ces données permettent d'élaborer des produits spécifiques à destination du secteur agricole, suivant les demandes particulières du client. Certains sites internet peuvent avoir leurs propres experts météorologues pour affiner les données, comme l'assure terre-net.fr

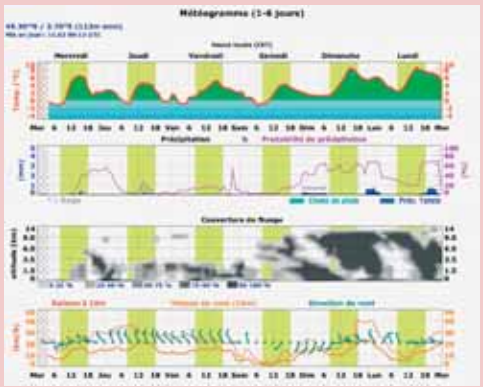

contre les Fléaux Atmosphériques (Anelfa). Celle-ci a mis en place un procédé pour minimiser l'impact des grêlons avant qu'ils ne tombent au sol et cela en lien avec les informations fournies par Météo France.

Pour être bien informé il faut payer !

"Nous avons un abonnement gratuit, grand public, chez Météo Consult, mais je constate souvent une fiabilité aléatoire au niveau local, affirme Caroline Fillon, assistante de direction à l'entreprise de travaux viticoles Monnier, près d'Orange, dans le Vaucluse. *Nous avons du mal à prévoir les 2 ou 3 jours à venir. En fait, nous sommes souvent mieux informés par nos clients sur place, qu'avec des sites internet de prévisions. Pourtant, la météo est très importante pour nous car certaines prestations nécessitent de nous déplacer jusqu'à 100 km de distance"*. En Provence, le célèbre Mistral fait partie du quotidien et semble vécu avec moins de contrainte que d'autres intempéries, plus ponctuelles. *"Tout dépend de l'activité, mais en général, nous travaillons par très grand vent*, assure Caroline Fillon. *C'est plutôt la pluie qui pose problème, notamment pour gérer le planning des équipes. Nous travaillons également sur plusieurs types de sols, galets, pierres ou terres meubles sur des zones parfois très proches, pour lesquelles on doit pouvoir s'organiser en fonction de la météo"*. Chez Météo Consult, Eric Mas, directeur de l'information, constate "une culture du gratuit" qui perdure pour la météo, mais dont on ne peut pas toujours se contenter. En fait, pour accéder à des informations adéquates, plus fines localement ou encore obtenir un contact direct avec un prévisionniste, il faut payer. C'est d'ailleurs le cas chez la plupart des opérateurs. *"Rien ne vaut l'expertise d'un prévisionniste*, assure-t-il. *Nous vendons de la météo pour des entreprises off shore qui ont toujours su acheter des services de précision. Le secteur de la viticulture nous sollicite également en période de vendanges ou de traitements. Il faut simplement diagnostiquer le bon moment pour avoir ce besoin. Dans 90 % des cas, la météo gratuite peut suffire, mais pas toujours. Et certains choix peuvent être lourd de conséquence"*. Gérard Lafouasse, en-

Météo France, l'opérateur historique

Météo France compte 3 700 salariés dont 1 200 à Toulouse, où se trouve la direction de production, la direction technique, le centre national de recherche météorologique et l'école nationale de la météorologie. Les informations fournies aux professionnels du secteur agricole peuvent être classées en trois parties ; la climatologie, comprenant une base de données du temps qu'il a fait ; l'observation, traduite notamment par l'image radar, satellite, l'observation en régions, France ou encore au niveau d'une station ; les prévisions, déclinées en plusieurs types de bulletins aux choix du demandeur. Pour fournir ces données et alimenter des outils d'aides à la décision, 554 stations automatiques sont situées sur tout le territoire de la métropole, plus 1 500 autres stations financées par des partenaires institutionnels ou privés, sans compter quelques 3 500 postes manuels. Météo France possède ses propres calculateurs numériques de prévisions (modèle Arpège à l'échelle du globe et modèle Aladin à l'échelle de quelques km). Un nouveau modèle, Arome, devrait apporter encore plus de précision.

trepreneur de travaux agricoles à Pecqueuse, en Ile-de-France, spécialisé en grande culture, confirme. *"Celui qui paie a des infos plus précises*, a-t-il constaté. *Je regarde beaucoup la météo au moment des semis ou des traitements, entre mars et juin. Un temps gris avec 60 à 70 % d'hygrométrie, sans vent, ni grosse chaleur, c'est parfait pour des traitements. Je m'informe heure par heure, en particulier avec Pleinchamp, que j'apprécie et avec la chambre d'Agriculture d'Ile-de-France"*. Pleinchamp.com est un site internet s'adressant au secteur agricole. Cette filiale du Crédit Agricole a d'ailleurs trouvé un moyen futé pour être connu et diffusé, sans plus de frais pour l'utilisateur. Dans la plupart des caisses, les détenteurs d'un compte service agriculteur (CSA) peuvent accéder gratuitement aux services experts habituellement payant, donnant des prévisions au niveau local et des informations d'aides à la décision (voir aussi encadré : une pluie d'informations). D'une manière générale, les abonnements peuvent être réglés mensuellement, à l'année ou à la carte, suivant des besoins spécifiques, à des moments précis.

Fiable ou pas fiable, la météo ?

Les entrepreneurs évoquent surtout un manque de fiabilité sur des zones très localisées. Ce sont pourtant les informations dont ils ont le plus besoin. Pour les acteurs de la météorologie, ces renseignements sont aussi les plus difficiles à apporter. Informer le client à la parcelle semble encore un peu compliqué, bien que les progrès techniques aient effectivement permis des avancées fulgurantes en matière de précision. Quant aux prévisions, plus elles sont longues, moins elles sont précises. Pour l'entrepreneur Daniel Poulain, dans la Manche, *"il est difficile de se fier à une météo à cinq jours"*. À Météo France, qui en propose à trois et sept jours, Dominique Rousselière explique que "*plus la durée de prévision est longue plus l'information provient d'une source large au plan géographique, donc moins fine"*. Enfin, la multiplicité des opérateurs n'aurait-elle pas ouvert une nouvelle dynamique dans la qualité et la variété des services proposés ? Pour preuve, Météo France vient de remanier totalement son site internet, plus attractif et plus pratique, il y a tout juste six mois. Et depuis décembre dernier de nouveaux produits y sont apparus pour les professionnels (agriculture, BTP, collectivités). Ceux-ci doivent encore être agrémentés d'outils supplémentaires *"pour répondre au plus près des professions"*. De son côté, Terre-net média, du groupe Isagri, créateur de logiciels pour l'agriculture, entend bien participer activement aux mouvements de la météo. Son site internet de diffusion d'informations pour le secteur agricole utilisait auparavant les services de Météo France ou du belge Météo Service. Désormais elle vient d'embaucher son expert météorologue, installé à demeure depuis six mois, grâce auquel elle compte bien se tailler une part du gâteau. Gaël Paugam, responsable des produits météo et des marchés agricoles chez Terre-net

En période de récolte, l'inquiétude de l'entrepreneur est de se retrouver avec une équipe (parfois nombreuse) à occuper en cas de mauvais temps, d'où le besoin d'une météo fiable.

média, communique activement sur ces nouveaux services. *"Nous travaillons sur un maillage de 9 km² à partir du point de renseignements*, précise-t-il. *Nous apportons des outils d'aides à la décision, notamment sur les maladies en grande culture, comme le piétin-verse et la fusariose. Et nous planchons sur de nouveaux services pour la viticulture et l'élevage qui devraient sortir avant l'été. Un outil spécifique permettra notamment de réorganiser son planning de travail en fonction de la météo. Il pourrait intéresser les entrepreneurs"*. Météo France propose également ce type de service sur son site. Mais la concurrence de ces opérateurs météo, ne serait-ce pas le combat de David contre Goliath ? À voir lesquels seront les plus performants en terme de précision, de services mais aussi de prix ! En tout cas, pour l'entrepreneur Bernard Georgeon, la nécessité d'être mieux renseigné est évidente. *"On nous demande de plus en plus de performance et de précision dans nos métiers*, constate-t-il. *Nous voulons donc des informations météo qui soient les plus fiables possible !"*.

Frédéric Ripoche ■

À visiter :
www.pleinchamp.com ; www.terre-net.fr (observatoire météo) ; www.meteoconsult.fr (visible aussi sur www.lachainemeteo.com) ; www.meteofrance.com ; www.anelfa.asso.fr ; www.syngenta-agro.fr (service Agro-météo) ; www.lafranceagricole.fr (service météo) ; www.e-d-t.org (lien vers Météo France)

Effectuer des traitements phytosanitaires au bon moment en fonction de la météo est essentiel pour leur efficacité mais aussi pour en réduire les passages.

Éclipse sur le photovoltaïque agricole ?

La location de toiture de hangar pour la production d'électricité photovoltaïque peut être un débouché intéressant pour les entrepreneurs de travaux. Attention à bien choisir ses partenaires, qui peuvent parfois mélanger opportunité et opportunisme.

Le photovoltaïque a démarré sur les chapeaux de roues depuis que l'arrêté du 10 juillet 2006 a dopé les tarifs de rachat par EDF. En 2009, ceux-ci ont même encore été réévalués et culminent aujourd'hui à 32,823 centimes €/Kwh pour les installations non intégrées au bâti et à 60,176 centimes €/kWh quand les panneaux solaires sont incorporés dans la toiture. Le 3 février l'une des premières mesures de Chantal Jouanno, la nouvelle secrétaire d'État chargée de l'Écologie, était d'annoncer le dispositif du plan de performance énergétique des exploitations agricoles. Son principe avait été acté par le Grenelle de l'environnement (cf *EDT* juin 2008). Il prévoit entre autre la construction de 30 unités de méthanisation, le développement des capacités de production des énergies renouvelables et en particulier la production d'électricité photovoltaïque.

Le syndicat des énergies renouvelables (SER), le spécialiste photovoltaïque reste sur la réserve au sujet de la location de toiture : "Nous n'avons pas le recul nécessaires. Les projets qu'ils ont mis en œuvre commencent juste à aboutir".

Tempête solaire

Autant dire que tout allait pour le mieux sous le soleil ! C'est du moins ce que pensait Gilles Hubail jusqu'au 6 février dernier. Ce jour-là, l'entrepreneur de Vouillers dans la Marne a reçu une douche froide en ouvrant son courrier du matin. *"Eneovia nous envoyait une lettre recommandée pour annuler le contrat de location de toiture que nous avions signé cet automne"*, explique l'entrepreneur très remonté. *"Ils nous ont fait perdre du temps et en plus nous avons l'impression qu'ils se sont servis de nous"*, vitupère l'entrepreneur, qui avait signé un bail emphytéotique pour une durée de 20 ans. Le contrat prévoyait la construction d'un hangar agricole doté de 7 000 m² de panneaux solaires. Eneovia se chargeait de financer le projet qui était évalué à 1,9 million €. Elle encaisserait les produits de la vente d'électricité et en contrepartie, l'entreprise de travaux Hubail aurait la jouissance du hangar. Le cas n'est pas isolé. Dans le même département, un agriculteur qui préfère rester discret a reçu la même missive. Sa colère est à la mesure de sa déception. Il faut dire que les termes de son contrat étaient particulièrement mirifiques : l'agriculteur qui devait construire les fondation devait recevoir une avance de loyer de la part d'Eneovia de 135 000 €. Ni une ni deux, l'agriculteur met sa pelle mécanique en œuvre et creuse les fon-

En 2009, les tarifs de rachat de l'électricité photovoltaïque ont été réévalués et culminent aujourd'hui à 32,823 centimes €/Kwh pour les installations non intégrées au bâti et à 60,176 centimes €/kWh quand les panneaux solaires sont incorporés dans la toiture.

Les loueurs de toiture sont obligés d'aller à la pêche au financement chez les banquiers.

dation et envoie sa facture dans la foulée à Eneovia pour obtenir les sommes promises. Une démarche qui aurait provoqué la cascade d'annulation. Chez Eneovia les réponses sont embarrassées. *"Nous n'avons pas obtenu les autorisation nécessaires. C'est une clause d'annulation prévue dans le contrat"*, explique Pascal Benveniste, le P-DG de la société qui est coté en bourse sur le marché libre. *"D'autres que nous, tel Poweo ou Bouygues dans leur domaine sont aussi obligés de dénoncer des contrats"*, tempère-t-il.

Quoi qu'il en soit, pour les entrepreneurs concernés, c'est un peu la poule aux œufs d'or qui s'envole. Reste à savoir si leurs déboires sont représentatifs de la situation générale ?

Manque de recul

En fait, il n'est pas commode de la savoir. Le syndicat des énergies renouvelables (SER), le spécialiste photovoltaïque reste sur la réserve au sujet de la location de toiture : *"Nous n'avons pas le recul nécessaires. Les projets qu'ils ont mis en œuvre commencent juste à aboutir. En fait, nous sommes d'autant moins inquiets que les loueurs de toiture ne prennent pas grand risque puisque ce sont les entreprises locataires qui assument le financement"*. Certes, mais les entrepreneurs comme les agriculteurs ont d'autre choses à faire que de perdre du temps à signer des contrats qui deviennent caduques au moindre passage de nuage.

"Aucun répertoire, aucune règle de bonnes pratiques n'ont encore été institués", précise-t-on au SER.

À coté des opérateurs techniques du photovoltaïque qui disposent d'une véritable antériorité et qui construisent des installations pour le compte de propriétaire, de nombreuses sociétés de culture financière se sont lancées dans le marché de la location. Pour elle le photovoltaïque constitue un nouvel Eldorado. En deux ans, le nombre de ces start-up a explosé. On les retrouve en train de brandir les baux de location de toiture comme autant de promesses de rémunération garanties par EDF. La course aux baux sert à lever des fonds. La bataille se joue aussi sur le terrain de la communication. L'esbrouffe y constitue souvent la règle. Pourtant, aussi grandiloquents, qu'ils soient, les communiqués ne sont pas toujours aussi impressionnants qu'ils y paraissent. Là où les spécialistes considèrent

Les opérations qui ont les meilleures chances d'aboutir rapidement sont des intégrations de 20 à 40 m² de capteurs sur des toits en pentes.

Avec ou sans bureau d'étude il convient de déterminer les dimensions du projet et de définir sa puissance maximale, dite Watt crête. Celle-ci est fonction du rendement des cellules.*

que les besoins en fond propre des loueurs de toiture devraient se compter en dizaine de millions d'€, les résultats de la cueillette dépassent rarement les deux ou trois millions d'euros. Du coup, les loueurs sont obligés d'aller à la pêche au financement chez les banquiers. *"Nous finançons nos projets de production d'électricité à hauteur de 20 % et nous empruntons les 80 % restant"*, explique, quand on l'y pousse Pascal Benveniste. Les agriculteurs et les entrepreneurs qui voulaient louer leur toiture de hangar auraient probablement apprécié de connaître cette règle. Elle leur aurait permit, en ces temps de crise, de mieux mesurer les aléas.

La crise rattrape le photovoltaïque

Cela ne surprendra personne, les banquiers ont fermé les robinets. *"Il devient impossible d'obtenir des prêts à des taux compatible avec la rentabilité des installations"*, avoue le P-DG d'Eneovia. Dans le Far-West qu'est aujourd'hui le marché de la location de toiture,

Autorisation mode d'emploi

Pour tenir les délais, la première chose à faire est de se procurer les dossiers de demande de contrat auprès des agences dédiées d'EDF :

1. Les démarches

- *Le contrat de raccordement technique au réseau national de distribution de l'électricité est à retirer à l'agence régionale EDF Grand Centre basée à Saint-Avertin (37) (voir contacts)*
- *Le contrat d'achat de l'électricité qui est à remettre à l'Agence Obligation Achat abritée par l'agence régional EDF Sud-EST basée à Lyon (69) (voir contacts).*

Il faut en moyenne un mois pour obtenir les premiers documents et trois mois pour obtenir la signature du contrat de raccordement. Celui-ci est indispensable pour effectuer la demande de contrat d'achat de l'électricité auprès de l'AOA.

Pièces à fournir :

Contrat de raccordement au réseau
Copie du récépissé du permis de construire (PC) ou de la déclaration de travaux (DT)
Fiches de collecte de renseignement ERD (EDF Réseau Distribution) : cette fiche précise les éléments techniques de l'équipement qui sera branché. Ils sont disponibles auprès du fournisseur de matériel. Joindre le schéma de connexion et l'attestation de conformité en deux exemplaires.
Copie du récépissé de la "déclaration d'exploiter une installation photovoltaïque"
Cette déclaration se fait auprès de la Dideme (direction de la Demande et des Marchés Énergétiques (voir contacts). Cette démarche légalise l'installation. La demande doit être faite en trois exemplaires. J
Attestation d'assurance responsabilité civile
Attestation de conformité de l'installation (fourni par l'installateur)

2. Contrat d'achat de l'électricité

Copie du certificat *ouvrant droit à l'obligation d'achat disponible auprès de la Drire. Il atteste l'intégration ou non de l'installation.*
Copie du récépissé *du permis de construire le cas échéant.*
Copie du récépissé *de la "déclaration d'exploiter une installation photovoltaïque"*
Attestation de mise en service *(et d'éligibilité à la prime d'intégration)*
Demande de contrat d'achat *: cette demande est à faire auprès d'EDF administration des obligations d'achat Sud-Est (Lyon).*

3. Opérations techniques

Identifier les opportunités : *Il convient de repérer toutes les opérations sur les bâtiments où une intervention sur les toitures est envisagée (construction, rénovation, réparation). Les opérations qui ont les meilleures chances d'aboutir rapidement sont des intégrations de 20 à 40 m² de capteurs sur des toits en pentes.*
Choisir une assistance à maîtrises d'ouvrage : *les bureaux d'étude (BE) sont nombreux, mais parfois difficiles à identifier et à évaluer. Les acteurs territoriaux régionaux sont de bons conseils pour les sélectionner. La Région Alsace a établi une liste de BE ayant suivi la formation Tecsol qui constitue l'un des rares critères de reconnaissance professionnelle.*
Étude de faisabilité : *Avec ou sans bureau d'étude il convient de déterminer les dimensions du projet et de définir sa puissance maximale, dite Watt crête*. Celle-ci est fonction du rendement des cellules. Le silicium cristallin a un rendement supérieur au silicium amorphe. En moyenne il faut 10 m² pour disposer d'une puissance de 1 kWc. La puissance induit la productivité de l'équipement. Celle-ci dépendra des conditions locales : orientation, inclinaison, heure d'ensoleillement, nébulosité, ombres portées. En France, la productivité varie de 700 kWh à 1 300 kWh pour chaque kWc de puissance installé. Le prix est déterminé en fonction de la surface : environ 5 €/Wc, soit près de 100 000 € pour 20 m².*

Lexique

** Watt crête : Le Watt crête caractérise la puissance d'un panneau photovoltaïque. En moyenne, un Watt crête correspond à la puissance d'une cellule monocristalline d'une surface d'un décimètre carré et de dimensions 100 mm x 100 mm. La puissance crête représente la puissance délivrée par le panneau au point de puissance maximum et pour une irradiation solaire de 1 000 W/m² (avec un spectre standard) avec une cellule à 25°C.*

il faudra bientôt compter les morts. Plusieurs sociétés sont au plus mal. Elles auraient eu les yeux plus gros que le ventre. La prudence est donc recommandée. Damien Hubail, n'hésite pas à crier au loup. Son père, qui en a vu d'autre, juge qu'il n'est pas nécessaire de perdre plus de temps en procédure. *"J'ai des doutes sur le système de la location de toiture. Je pense qu'il est préférable pour nous de financer nous même notre installation"*, explique-t-il. Quitte à revoir les ambitions à la baisse. *"Je pense que nous ne ferons que 2 500 m² de panneaux"*, indique Gilles Hubail.

Acquérir son installation photovoltaïque

Le financement bancaire sera tout aussi difficile pour un entrepreneur de travaux que pour un locataire de toiture. Reste que la crise présente des opportunités nouvelles. Jusqu'à ces derniers mois, le marché était particulièrement tendu et connaissait deux goulots d'étranglement. Le premier est administratif, et demeure, le second industriel a sauté. En effet, jusqu'à peu une véritable pénurie de panneaux régnait. Les approvisionnements étaient très difficiles, ce qui apportait une carte supplémentaire dans le jeu des entreprises de locations qui grâce à leurs gros volumes, assuraient pouvoir plus facilement s'approvisionner. En quelques mois, la conjoncture s'est totalement retournée. De nouvelles capacités de production ont vu le jour, mais surtout le marché espagnol qui captait une part importante du marché européen s'est totalement effondré. Des stocks sont en train de se constituer, ce qui laisse espérer une réduction des prix de panneau. Avec un peu de patience et de méthode, en sachant s'entourer des partenaires solides, le photovoltaïque pourrait offrir aux entreprises qui savent trouver les financements des opportunités encore plus alléchantes. Mais ils doivent être prévenus, c'est sur un véritable parcours du combattant qu'ils s'engagent.

François Delaunay

Contacts

- ***Dideme*** *(direction de la Demande et des Marchés Énergétiques) - Teledoc 122 61 bd Vincent Auriol 75703 Paris Cedex 13 Tél : 01 44 97 26 68*
- ***EDF Réseau de Distribution Grand Centre*** *15 rue de la Tuilerie - BP 6050337 555 Saint-Avertin Cedex - Tél : 04 73 40 41 42 / Fax : 02 47 80 25 71 ard-cen@edf.fr EDF D.P.I. Agence Obligation d'Achat Sud-Est 9, Rue des Cuirassiers BP 3013 69399 Lyon cedex 03 Tél : 0 810 716 500 - Fax : 04 78 71 43 08*
- ***Ademe Qualisol Centre de gestion des appellations Qualit'EnR*** *Le Forum - 131/135 avenue Jean Jaurès - 93305 Aubervilliers Cedex - http://www.qualit-enr.org/qualipv*
- ***Syndicat des énergies renouvelables*** *48 boulevard des Batignolles - 75017 Paris - Tél 01 48 78 05 60 - Fax 01 48 78 09 07 - www.enr.fr*
- ***Tecsol SA*** *- Tecnosud 105, avenue Alfred Kastler BP 90434 - 66004 Perpignan cedex Tél : 04 68 68 16 40 - Fax : 04 68 68 16 41 muriel@ tecsol.fr www.tec sol.fr*
- ***Eneovia*** *28 rue Chapsal - 94340 Joinville le Pont - Tél 0155974822 Fax : 0155974430 http://www.eneovia.fr*

Informations utiles : *www.photovoltaique.info*

Maisons Familiales Rurales de Bretagne et des Pays de la Loire

MFR

RÉUSSIR autrement

Former vos futurs collaborateurs avec les Maisons Familiales Rurales spécialisées en Agroéquipement et Maintenance

PORTES OUVERTES

CFTA Montfort sur Meu (35) 02 99 09 10 29	..... samedi 14 mars de 9h à 18 h
MFR de Loudéac (22) 02 96 28 02 27	..... samedi 14 mars de 9h à 18 h
MFR Montauban de Bretagne (35) 02 99 06 42 56	..... samedi 14 mars de 9h à 18 h
IREO d'Elliant (29) 02 98 94 18 68	..... samedi 21 mars de 9 h à 18 h
MFR de Legé (44) 02 40 26 35 35	..... sam. 31 janvier, dim. 1 février et sam. 14 mars
MFR de Chemillé (49) 02 41 30 62 35	..... samedi 31 janvier et samedi 14 mars
MFR de Montreuil-Bellay (49) 02 41 83 19 19	.... sam. 31 et 28 janvier, sam. 14 mars et sam. 16 mai
IREO La Pignerie de Laval (53) 02 43 67 04 93	..... samedi 24 janvier et samedi 14 mars
MFR de Mouilleron en Pareds (85) 02 51 00 30 54	..... sam. 24 janvier, sam. 14 mars et dim. 15 mars

NOUVEAU BAC PRO EN TROIS ANS

Formations par alternance 4ème 3ème ; CAPA ; BEP ; BEPA ; Bac Pro ; BTSA et licence professionnelle
Formations qualifiantes : Certificat de Spécialisation ; Sil Magasinier ; CQP ; BCEDT

H. 39 ans marié, originaire milieu agricole,
15 ans d'expérience en plaine (Oise).
Seul salarié d'une exploitation 250 ha.
Bonne connaissance en conduite et entretien matériel agricole, soigneux, sens de l'organisation.
Motivé par l'entreprise, recherche poste de chauffeur avec responsabilité à court terme ou pour seconder le patron dans ETA de taille moyenne.

Régions souhaitées :
Bretagne, Pays de la Loire, et Manche
Salaire : à étudier
Tél. 03 44 60 98 84 midi ou soir

Gestion - Élevage - Agro-Équipement

Des formations technologiques et professionnelles de la 4ème au BTS

Lycée Agricole DERVAL

Lycée d'Enseignement Général et Technologique
• Seconde > Bac Technologique STAV

Lycée Professionnel Agricole
• 4ème / 3ème, 2de PRO, BAC PRO, BTSA
> ÉLEVAGE > GESTION
> MACHINISME > AGRO-ÉQUIPEMENT
> Option Travaux Publics

Centre de Formation d'Apprentis

PORTES OUVERTES 2009
Mercredi 11 mars de 13h à 17h30
Samedi 16 mai de 9h à 12h

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ et CFA
29 rue de Rennes - B.P. 13 - 44590 DERVAL
Tél. 02 40 07 72 72 - Fax : 02 40 07 02 17 - www.eaderval.fr
DERVAL

La Germinière propose des formations diversifiées en Agroéquipement

LE MANS
La Germinière
LYCEE AGRICOLE
CFA CFPPA
72700 ROUILLON
Tel. 02 43 47 82 00

- Au lycée
BAC PRO Agroéquipement
Préparation au CACES

- Au CFA
CAPA p.a.u.m

- Au centre de formation continue
C.S machinisme agricole
Préparation au CACES
Formations informatique et sécurité

Site Internet : www.lycee-la-germiniere.educagri.fr

Entrepreneurs des Territoires

Répertoire des annonceurs

AGRICA	p. 7
ATELIER3T	p. 3
BOIS ENERGIE SALON	p. 4
BONNEL	p. 47
CLAAS	II de couv
CREDIT MUTUEL	p. 35
CYCLONE-BIORESSOURCES	p. 47
DANGREVILLE	p. 47
FENDT	p. 43
FORS	p. 5
GERINGHOFF	p. 13
GILIBERT	p. 47
HANTSCH	p. 49
JOHN DEERE	IV de couv
JOSKIN	p. 25
KIRPY	p. 29
KUHN-HUARD	p. 17
MAGSI	p. 44
MASSEY FERGUSSON	p. 31
MFR MONTAUBAN	p. 57
MONROC	p. 45
PATOUX	p. 44
PROMODIS	p. 26
RABAUD	p. 39
ROPA	p. 15
SALON DES ETA	p. 18 et 19
SAMSON	p. 55
SOCAH-ALLIANCE	p. 33
TOTAL	III de couv
TRELLEBORG	p. 37
TRIOPLAST	p. 51

MFR Maison Familiale Rurale de Bressuire — RÉUSSIR AUTREMENT

La M.F.R. ET L'I.R.E.O. de BRESSUIRE

IREO Institut Rural d'Éducation et d'Orientation de Bressuire

DEUX ÉTABLISSEMENTS... UN PÔLE DE COMPÉTENCES

Formations agroéquipement et maintenance
PAR ALTERNANCE : ÉCOLE / ENTREPRISE

➜ FORMATIONS INITIALES :
- **4ème et 3ème** *(support agriculture, agroéquipement, maintenance…)*
- **Secondes Professionnelles** «Productions végétales-Agroéquipement»
- **BAC Professionnel** Agroéquipement - *Initiation aux métiers des Travaux Publics*

➜ FORMATIONS INITIALES PAR APPRENTISSAGE :
- **CAP** Maintenance des Matériels Agricoles *(mécanicien, réparateur)*
- **Brevet Professionnel** Agroéquipement - *Initiation aux métiers des Travaux Publics*
- **Certificat de Spécialisation** « Tracteurs et Machines Agricoles : *utilisation et maintenance* »

Permis C et EC et CACES en cours de formation.

➜ FORMATIONS CONTINUES :
- **Certificat de Spécialisation** « Tracteurs et Machines Agricoles : *utilisation et maintenance* »
- **Validation des Acquis par Expérience** dans toutes les formations agricoles et de l'agroéquipement « *accueil, accompagnement* »
- **Sessions de formations spécialisées** (*VIVEA, DIF…*)

ENTRETIENS DE RECRUTEMENT ET D'INSCRIPTION SUR RENDEZ-VOUS
Visites des ateliers pédagogiques et des équipements technologiques

CONTACTS

M.F.R. 36, rue de la Grange - BP43
79300 BRESSUIRE CEDEX **Tél : 05 49 74 09 64**
www.bressuire.mfr.fr

I.R.E.O. 22, rue de la Baritauderie - BP75
79300 BRESSUIRE CEDEX **Tél : 05 49 74 06 44**
www.ireo-bressuire.fr

Établissements Privés sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, et sous convention avec le Conseil Régional

énergique

énergies

hickory C. Thiriet – GettyImages/shoot PTY - Total

Un contexte toujours plus exigeant pose un nouveau défi pour les agriculteurs : celui d'allier performance, rentabilité, confort et respect de l'environnement. Pour réussir au quotidien, il faut beaucoup d'énergie... et les bonnes énergies. Avec 95 000 hommes et femmes de talent, une large gamme de solutions, TOTAL accompagne chaque jour tous ceux qui veulent le bon partenaire.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Total mobilise toutes les énergies pour l'Agriculture

TOTAL Fioul Premier

TOTALGAZ

Bio Lubrifiante

www.agriculture.total.fr

Vous ne nous choisirez pas par hasard

TOTAL

L'avenir de l'ensilage commence ici

Ensileuses automotrices 7050*i*

JOHN DEERE

Les saisons d'ensilage sont courtes, la surface à récolter, croissante, et le volume du maïs ou de l'herbe impressionnante. À l'évidence, la solution réside dans un matériel à la hauteur de ces défis. En fait, la réussite de l'ensilage est une question d'efficacité et de qualité, et ce à plusieurs titres : vous devez disposer d'une machine performante. Entrepreneurs ou Cumas : un rendement de la machine au top pour des coûts à la tonne récoltée les plus bas. Éleveurs : un fourrage de qualité pour une production de lait ou de viande maximale. Chauffeurs : une cabine plus confortable pour une productivité incomparable. Bétail : une valeur nutritionnelle exceptionnelle pour une croissance ou une production optimale et un état de sanitaire parfait. C'est ce que vous apportent les ensileuses John Deere 7050*i*.

Mais vous n'êtes pas obligés de nous croire sur parole ! Pour toute information complémentaire, rendez-vous chez votre concessionnaire John Deere.

Cet équipement peut être financé par JDC, contactez votre concessionnaire

www.JohnDeere.fr

ASI 4067.1 F_CRF